

Stratégie de L'action Humanitaire de la Coopération Espagnole 2019-2026



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN



cooperación
española



AGENDA
2030

Direction : Direction générale de Politiques de développement durable (DGPOLDES).

Coordination technique : Bureau de l'action humanitaire, AECID. Collaborations : rédaction du document IECAH.

Remerciements : la DGPOLDES tient à en remercier toutes les personnes et les institutions ayant contribué à l'élaboration du présent document, notamment la coopération décentralisée, la société civile, les universités et d'autres ministères de l'Administration générale de l'État.

NIPO en ligne : 109-19-115-5

© **Ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération (MAUC).**

Secrétariat d'État à la Coopération internationale et à l'Ibéro-Amérique et les Caraïbes.

Direction générale de Politiques de développement durable.

Publication incluse dans le programme éditorial de l'ancien Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération et éditée par le Ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération (conformément au remaniement ministériel établi par le décret royal 355/2018, du 6 juin).

La reproduction totale ou partielle de cette œuvre par tout moyen ou procédé, existants ou futurs, y compris la reprographie et le traitement informatique, est autorisée à condition de citer correctement la source et les titulaires du copyright.

Pour toute communication relative à cette publication, veuillez contacter :

Ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération.
Serrano Galvache, 26, Torres Ágora, Torre Norte.
28071 Madrid.
Tél.: +34 91 394 8808
dgpoldes@maec.es

Disponible sur:

<http://www.cooperacionesspanola.es>

<http://www.exteriores.gob.es>

<http://www.aecid.es>

Stratégie de L'action Humanitaire de la Coopération Espagnole 2019-2026



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN



cooperación
española



AGENDA
2030

PROLOGUE

The image features a solid green background with a subtle gradient. A dark green, diagonal shape, resembling a stylized hill or a folded piece of paper, is positioned in the lower half of the frame. The word "PROLOGUE" is centered at the top in a white, sans-serif font.

Une nouvelle Stratégie humanitaire concertée pour les huit prochaines années

Nous avons le plaisir de conclure aujourd'hui un processus engagé il y a un peu plus de deux ans lorsque, dans le sillage du Sommet humanitaire mondial d'Istanbul et de l'adoption du *Grand Bargain* en 2016, nous avons commencé à évaluer la Stratégie humanitaire de 2007 pour dresser un état des lieux de l'action humanitaire espagnole. Cette évaluation a été publiée début 2018 et c'est alors qu'il a été décidé de lancer le processus d'élaboration de la nouvelle Stratégie humanitaire de la coopération espagnole 2019-2026.

Au terme d'une année de travail, nous mettons fin à ce processus de consultations et de rédaction qui a été réalisé dans une perspective très large, en essayant d'intégrer au maximum la diversité des acteurs de la coopération espagnole (coopération décentralisée, société civile, universités, administration générale de l'État, entre autres).

Dans la nouvelle Stratégie humanitaire 2019-2026, élaborée dans une nouvelle optique multilatéraliste et européiste, certains aspects-clés du *Grand Bargain* ont été renforcés : la résilience, le nexus humanitaire-développement, la « localisation » ou les transferts en espèces. Des engagements ambitieux ont été pris en matière d'égalité des genres, de respect des droits humains et de non-discrimination, pour quelque cause que ce soit, auxquels s'ajoute la volonté de développer un plan national de diplomatie humanitaire. Ce texte réaffirme en outre les principes humanitaires et le mandat original de l'aide humanitaire, qui n'est autre que de « sauver des vies ».

Nous continuons de vouloir apporter une réponse marquée par les besoins humanitaires, tout en faisant un pari stratégique en faveur des crises oubliées, dont l'Espagne défend la cause au sein des Nations Unies et de l'Union européenne. Un intérêt particulier sera également porté à la qualité et à la gestion des connaissances ainsi qu'à l'harmonisation des procédures et des instruments mis en œuvre par les différents acteurs de l'action humanitaire espagnole.

Enfin, le gouvernement et l'ensemble des acteurs se sont engagés à consacrer 10% de l'aide publique au développement à l'aide humanitaire, comme le font déjà les autres donateurs.

Cette nouvelle Stratégie, fruit d'un consensus et d'une large participation, contribue à faire en sorte que l'action humanitaire devienne progressivement une politique d'État, fondée sur un consensus entre les différents acteurs et les forces politiques, dans le même esprit que celui qui a guidé, ces dernières années, la convention de collaboration entre l'AECID et les communautés autonomes dans le domaine humanitaire, qui a été révisée en 2018. Le présent document reflète le travail que le gouvernement et tous les acteurs de la coopération espagnole assument dans le domaine de l'humanitaire, tout en apportant une réponse stratégique à la sensibilité et à l'engagement sans failles dont a toujours fait preuve la société espagnole en la matière.

Pour conclure, nous tenons à faire part de toute notre reconnaissance pour le labeur, pas toujours facile, que les travailleurs et les travailleuses humanitaires et les professionnel(le)s de ce secteur réalisent, au siège et sur le terrain, dans des contextes d'une grande complexité.

Madrid, le 28 février 2019

Juan Pablo de Laiglesia y González de Peredo

SOMMAIRE

Prologue

1. Introduction	11
1.1. Méthodologie d'élaboration de la Stratégie de l'action humanitaire	13
1.2. La Stratégie de l'action humanitaire : dans la continuité du 5 ^e Plan directeur de la coopération espagnole	13
2. L'action humanitaire dans un contexte international complexe	15
2.1. Un monde en mutation : bref aperçu	17
2.2. Une réponse internationale insuffisante	19
2.3. Les Objectifs de développement durable et le Sommet humanitaire mondial : de nouveaux défis et la nécessité d'harmoniser les agendas internationaux	21
2.4. Améliorer la qualité et promouvoir la redevabilité dans le secteur humanitaire	22
3. L'action humanitaire espagnole : bref aperçu	25
3.1. État des lieux général	27
3.2. Progrès et limitations	28
4. Vision de l'action humanitaire inspirée par la Stratégie de l'action humanitaire	29
4.1. Le travail humanitaire : approches transversales	31
5. Objectif, lignes stratégiques, résultats, actions prioritaires et cadre de résultats de la Stratégie de l'action humanitaire	35
5.1. Objectif	37
5.2. Lignes stratégiques, résultats et actions prioritaires	37
5.3. Une stratégie visant les régions où la CE peut apporter une plus forte valeur ajoutée	51
6. Une stratégie opérationnelle et pratique impliquant tous les acteurs de la CE	53
7. Une stratégie qui rende des comptes	57
7.1. Système de suivi : indicateurs	59
7.2. L'évaluation dans le cadre de la SAH	59
7.3. Gestion des savoirs	59
8. Cadre budgétaire	61
9. Sigles	65
10. Bibliographie et références	69

1. Introduction

1. Introduction

C'est en 2007 que l'Espagne, dans le cadre d'un processus d'élaboration de stratégies sectorielles, a adopté sa première *Stratégie de l'action humanitaire de la coopération au développement*, qui est devenue dès lors l'instrument de référence de la coopération espagnole dans ce domaine (SECI, 2007). Celle-ci a été évaluée en 2017-2018 et la publication de ses résultats a été accompagnée de propositions et d'observations visant à orienter les décisions futures (DGPOLDES, 2018). La coopération espagnole a également été soumise à plusieurs reprises à l'examen par les pairs du CAD, le dernier remontant à 2016. Dans ses conclusions, le Comité d'aide au développement s'est intéressé à l'action humanitaire, formulant à cet égard des recommandations d'une grande pertinence (OCDE, 2016). L'élaboration d'une nouvelle Stratégie de l'action humanitaire (SAH) inaugure donc un nouveau cycle de planification, qui s'inscrit directement dans la lignée du cycle précédent et s'appuie sur le retour d'expérience qui en résulte.

Au cours de la dernière décennie, le domaine de l'humanitaire a connu des changements significatifs, qui n'ont fait que s'accélérer après la tenue du premier Sommet humanitaire mondial (SHM) à Istanbul en mai 2016. Certes, il n'a pas été possible d'analyser en profondeur toutes les thématiques lors de ce sommet, mais celui-ci a permis de mettre sur la table certaines questions essentielles pour le système humanitaire et d'insister sur la nécessaire mise en cohérence de l'« Agenda pour l'humanité » avec les autres « agendas », en particulier l'Agenda 2030 du développement durable et les Objectifs de développement durable (ODD). Le SHM a également fixé des engagements concrets, parmi lesquels figurent ceux pris par la Commission européenne dans le cadre du *Grand Bargain* (la « Grande Négociation »). Dans un contexte marqué par une interdépendance assumée au sein d'un monde globalisé et en perpétuelle mutation, il est clair que la communauté internationale s'efforce de renouveler ses approches et ses engagements en vue de relever avec une plus grande efficacité les défis auxquels elle est confrontée.

Le SHM a produit des résultats qui ont conduit les organismes internationaux à adopter diverses mesures, à la suite desquelles des pays qui nous sont proches ont commencé à mettre en œuvre des stratégies humanitaires s'inscrivant dans leur sillage. Il nous revient d'identifier dans ces différentes initiatives des éléments auxquels, entre autres, la Stratégie de l'action humanitaire s'efforce elle aussi d'apporter une réponse. La typologie des crises auxquelles la communauté internationale doit aujourd'hui faire face, qui se caractérisent par leur durée croissante et leur complexité, requiert de mieux articuler tous les instruments avec lesquels nous prétendons y répondre. En définitive, l'objectif de ne laisser personne pour compte est un défi que doivent relever non seulement les acteurs humanitaires, mais aussi ceux qui interviennent dans les domaines du développement, des droits humains ou de la construction de la paix.

1.1. Méthodologie d'élaboration de la Stratégie de l'action humanitaire

La présente stratégie est le fruit d'une initiative coordonnée par la Direction générale des politiques de développement durable (DGPOLDES) du ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération (MAEUEC), avec la collaboration de l'Institut espagnol d'études sur les conflits et l'action humanitaire (IECAH), dans le cadre d'un processus participatif qui avait pour ambition d'impliquer l'ensemble des acteurs de la coopération espagnole. L'Office de l'action humanitaire (OAH) de l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID) a également joué un rôle fondamental dans l'élaboration de ce document. Ce travail s'est par ailleurs appuyé sur une analyse en profondeur des stratégies mises en œuvre par d'autres pays¹ et sur des documents de doctrine.

1.2. La Stratégie de l'action humanitaire : dans la continuité du 5^e Plan directeur de la coopération espagnole

La Stratégie de l'action humanitaire (SAH) de la coopération espagnole (CE) répond aux objectifs énoncés au

¹ Royaume-Uni, France, Norvège, Allemagne, Australie, Hongrie, Suède, Émirats arabes, Estonie, République tchèque et États-Unis (stratégies d'action humanitaire ou documents stratégiques contenant des parties consacrées à ce domaine d'action). Textes de référence de la Commission européenne.

point 4.4. du 5^e Plan directeur de la coopération espagnole 2018-2021. Elle est le premier document stratégique sectoriel à avoir été approuvé après le lancement du 5^e Plan directeur et elle a pour objectif d'orienter le travail humanitaire de tous les acteurs de la CE afin d'améliorer et d'élargir leur contribution aux efforts mis en œuvre à l'échelle internationale en faveur des personnes et des populations victimes de conflits et de catastrophes².

La SAH a pour objectif d'encourager l'action humanitaire de l'ensemble des acteurs de la coopération espagnole et de favoriser sa mise en cohérence avec les efforts de la communauté internationale, en l'adaptant aux engagements internationaux et aux dernières tendances apparues sur la scène mondiale, et en recherchant des synergies avec d'autres domaines de la coopération afin d'accroître ses performances en termes de qualité, d'efficacité et d'impact.

² Après le Sommet international humanitaire, certains acteurs de la coopération espagnole, notamment des communautés autonomes, ont élaboré des documents stratégiques en matière d'action humanitaire dont les contenus font écho aux tendances internationales apparues suite à la tenue de cette rencontre.

2. L'action humanitaire dans un contexte international complexe

2. L'action humanitaire dans un contexte international complexe

2.1. Un monde en mutation : bref aperçu

Depuis 2007, année de l'adoption de la précédente Stratégie de l'action humanitaire de la CE, d'importants changements se sont produits sur la scène internationale et le rôle de l'action humanitaire (AH) s'en est vu modifié. L'impact humanitaire de certains de ces changements est évident et les Nations Unies estiment aujourd'hui à 131,7 millions le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire (OCHA, 2019).

C'est également en 2007 qu'a commencé à devenir visible une crise économique qui n'a fait que s'aggraver au fil du temps. Un nombre croissant d'appels de fonds des Nations-Unis sont dès lors restés sans

financement, conséquence directe de la crise, même si les fonds consacrés à l'action humanitaire ont quant à eux enregistré une légère augmentation. En outre, et alors que les réformes du système de gouvernance mondiale, qui sont pourtant nécessaires, n'ont pu être mises en œuvre, le nombre de personnes réfugiées et déplacées s'est accru et les inégalités n'ont cessé de se creuser dans de nombreux pays et à l'échelle internationale.

Il résulte de ces divers éléments une accumulation de facteurs que les acteurs humanitaires doivent nécessairement prendre en compte afin d'éviter des effets contre-productifs, tant au niveau de leurs agendas que de leurs principes, et d'adapter au plus vite leurs capacités au nouvel environnement. Parmi ces différents facteurs, il convient de souligner :

01.

Nouveaux types de conflictualité violente

- Conflits interétatiques plus nombreux et plus complexes
- Autres situations de violence non reconnues comme conflit armé traditionnel mais entraînant de graves conséquences humanitaires
- « Conflits gris »
- Conflictualité interétatique croissante

02.

Durée croissante des crises

- Risque de se convertir en « crises oubliées » aux yeux de la communauté internationale
- Diminution de l'efficacité de l'aide due à la chronicisation des crises
- L'aide humanitaire face au défi de pérenniser son action et au risque de se trouver prise au piège de situations pour lesquelles elle ne constitue pas la bonne réponse

03.

Perte d'efficacité des cadres de protection des victimes de conflits armés et de migrations forcées

- Cadres de protection systématiquement bafoués. Augmentation des violations du droit international humanitaire (DIH)
- Problèmes d'acceptation, d'accès, de protection et de sécurité du personnel humanitaire

04.

Modification du modèle des catastrophes



- De plus en plus imprévisibles, récurrentes, extrêmes et dommageables
- Impact du changement climatique
- Augmentation des facteurs de risque liés à de nouvelles menaces et à une nouvelle vulnérabilité

05.

Fragilité chronique des États : incapacité de garantir les droits les plus élémentaires



- Abandon de leurs responsabilités par les États. Perte du monopole du recours à la force, d'où l'apparition de groupes parallèles.

06.

Propagation de l'instabilité au-delà des frontières



- Risque de régionalisation des problèmes

07.

Phénomène migratoire croissant et plus complexe



- Chiffres records de personnes réfugiées et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays
- Schémas juridiques et politiques dépassés et manque de volonté de les changer
- Nouvelles causes de déplacements forcés : déplacements liés au changement climatique

08.

« Urbanisation » des crises dans le Sud global



- Zones urbaines échappant au contrôle des pouvoirs locaux et nationaux
- Augmentation des risques supportés par la population

09.

Menaces et risques mondiaux de plus en plus complexes



- Augmentation des situations « multi-menaces » pour lesquelles les réponses traditionnelles sont dépassées
- Besoin de réponses globales, multidimensionnelles et soutenues dans le temps

2.2. Une réponse internationale insuffisante

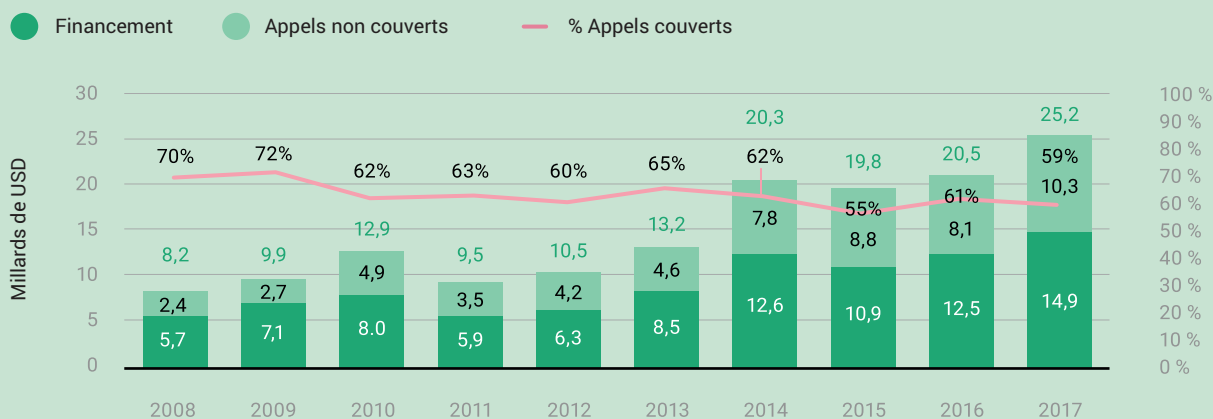
Dans un tel contexte, clairement marqué par une nette augmentation des besoins humanitaires, la réponse internationale se trouve souvent dépassée. La capacité d'adaptation du secteur humanitaire est

aujourd'hui en-dessous des exigences de la réalité, d'où un creusement du fossé humanitaire. Le financement international de l'aide humanitaire a certes augmenté, mais en raison d'une inflation encore plus grande des besoins, les appels coordonnés par les Nations Unies ne parviennent pas à mobiliser les fonds nécessaires.

Figure 1. Financement des appels coordonnés de l'ONU

Remarque : les chiffres de 2012 prennent en compte le Plan 3RP pour la Syrie piloté par l'UNHCR. Les chiffres de 2015 ne prennent pas en compte le Plan régional d'aide aux migrants et aux réfugiés mis en œuvre au Yémen. Pour éviter une double comptabilisation des appels régionaux et des appels pays en 2015, il a été procédé comme suit : pour le Plan régional d'aide aux réfugiés burundais, la composante République démocratique du Congo n'est pas prise en compte ;

pour le Plan régional d'aide aux réfugiés de la République centrafricaine, seule est prise en compte la composante République du Congo ; et pour le Plan régional d'aide aux réfugiés du Nigeria, aucune composante pays n'est prise en compte. Les chiffres de 2016 et 2017 ne prennent pas en compte les appels régionaux réalisés via l'UNHCR (République centrafricaine et Yémen en 2016 ; Soudan du Sud et Nigeria en 2016 et 2017). Chiffres exprimés en prix courants.



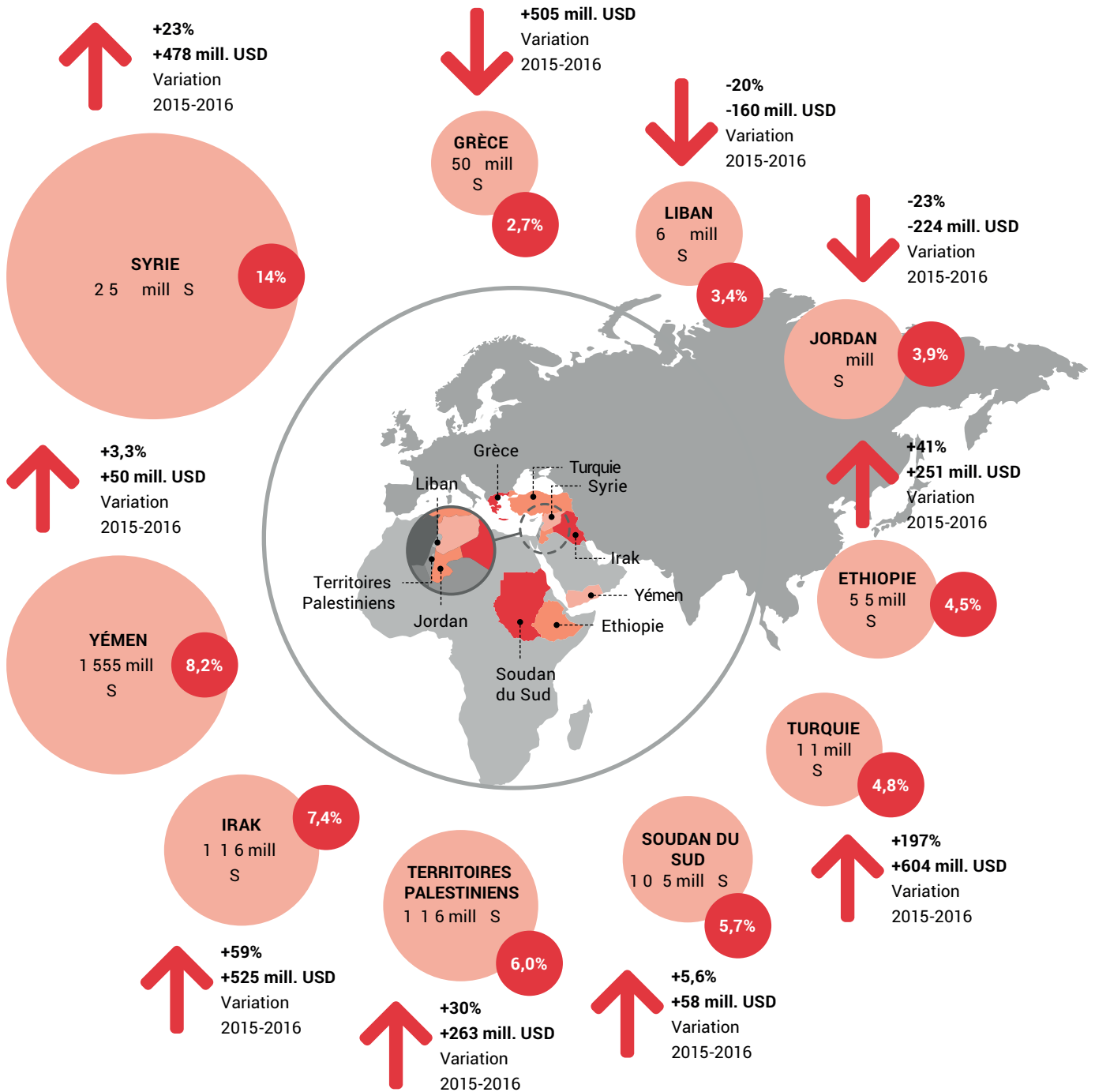
Source: Development Initiatives. Graphique élaboré à partir de données du FTS de l'OCHA, du CAD-OCDE et de l'UNHCR.

Concernant les bailleurs de fonds, les éléments suivants sont à souligner :

- **Difficultés à consacrer les ressources proportionnellement aux besoins** : dans certains contextes, le nombre d'acteurs est supérieur aux besoins, alors que dans d'autres il n'y a presque personne (MSF, 2014). Sur 145 pays ayant reçu

des fonds d'action humanitaire internationale en 2016, 10 ont absorbé 60% du total. Au niveau de l'Union européenne, il est également significatif que seul un des pays figurant dans l'Index des crises oubliées de la DG-ECHO apparaisse dans la liste des 10 principaux récepteurs d'aide (Development Initiatives, 2018).

Figure 2 : les 10 principaux récepteurs d'aide humanitaire internationale en 2016



% de l'action humanitaire total alloué au pays

Source: Development Initiatives. Graphique élaboré à partir de données du FTS de l'OCHA, du CAD-OCDE et du CERF de l'ONU.

- **Aide concentrée dans les mains d'un petit nombre de donateurs** : en 2016, 20 gouvernements, dont 16 gouvernements occidentaux, ont apporté 97% du total de l'AH internationale.
- **Augmentation du nombre d'acteurs de la sphère humanitaire** : pays développés non membres du CAD-OCDE, pays du Sud et acteurs privés, notamment des entreprises. Ces « nouveaux acteurs » sont encore peu représentatifs en termes quantitatifs, mais ils jouent un rôle important dans certaines crises concrètes. Il leur arrive de ne pas accorder aux principes humanitaires la place qui leur revient, soit parce qu'ils considèrent que ceux-ci ne sont pas essentiels soit par méconnaissance.
- **Risque de politisation** de l'aide dans un cadre où coexistent objectifs humanitaires et agendas de développement, paix et sécurité.
- **Problèmes d'accès et limitations auxquels doit faire face l'humanitarisme indépendant et fondé sur des principes** dans des contextes de plus en plus complexes et volatiles, où les règles de la guerre sont systématiquement bafouées.

Les donateurs les plus conscients, dont l'Espagne, ont tenté de relever ces défis. Des initiatives telles que la *Good Humanitarian Donorship* de 2004 (GHD, Principes et bonnes pratiques de l'aide humanitaire) et le Consensus européen sur l'aide humanitaire de 2008, les progrès réalisés dans le domaine de l'humanitaire par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, les recommandations de l'IASC et, surtout, l'Agenda pour l'humanité approuvé lors du SHM de 2016 et les engagements du *Grand Bargain* traduisent les efforts mis en œuvre par certains États pour être à la hauteur des enjeux.

2.3. Les Objectifs de développement durable et le Sommet humanitaire mondial : de nouveaux défis et la nécessité d'harmoniser les agendas internationaux

Le SHM a contribué à sensibiliser davantage la communauté internationale aux questions humanitaires, dans la mesure où il a permis d'insister sur les particularités de ce domaine dans un contexte marqué par la prédominance de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable (ODD), déclinés en 169 cibles. Il existe d'autres « agendas » qui sont également pris en compte, parmi lesquels la Réduction des risques de catastrophes (RCC) et le Cadre d'action de Sendai, la Déclaration de Paris et l'Agenda sur le changement climatique, ou encore les pactes mondiaux sur les migrations et pour les réfugiés, sans oublier, bien entendu, l'Agenda pour l'humanité adopté lors du SHM. Cette rencontre a en outre contribué à préciser le caractère spécifique de l'AH au sein de l'ensemble des efforts déployés par les pays et la communauté internationale pour lutter contre la vulnérabilité, la pauvreté et les conséquences des conflits, tout en mettant l'accent sur les situations d'inégalité et de violence dont sont victimes les femmes et les filles. La nécessité de rechercher des complémentarités et des synergies entre l'agenda humanitaire, l'agenda de développement et d'autres agendas s'affirme comme une évidence et les enjeux à cet égard sont importants.

- Mesures à prendre pour renforcer le poids de **l'agenda humanitaire** par rapport à d'autres agendas.
- Nécessité de **développer les composantes des ODD présentant un lien étroit avec l'AH.**
- Pertinence du maintien d'une **AH fondée sur des principes et sur une approche simultanée des droits et des besoins.**

Avec l'Agenda pour l'humanité et le *Grand Bargain* – signé par l'Espagne à l'issue du sommet – une étape a été clairement franchie. D'un point de vue pratique, ces instruments doivent servir de référence pour la CE, laquelle est tenue de définir des mécanismes de suivi et de redevabilité quant à leur application.

Résumé des engagements du *Grand Bargain* :

1. Renforcer la transparence
2. Offrir davantage de soutien aux acteurs locaux et nationaux (« localisation »)
3. Renforcer l'utilisation et la coordination des programmes d'aide en espèces
4. Réduire les doubles emplois et les frais de gestion
5. Réaliser des évaluations de besoins conjointes et impartiales
6. La « révolution participative » : impliquer les personnes concernées dans la prise de décisions
7. Développer la collaboration pour une planification et des financements pluriannuels
8. Réduire le recours à la pré-affectation des fonds (*earmarking*)
9. Simplifier et harmoniser les exigences en matière de *reporting*
10. Promouvoir l'engagement entre les acteurs humanitaires et ceux du développement

2.4. Améliorer la qualité et promouvoir la redevabilité dans le secteur humanitaire

Alors que le *Grand Bargain*, comme auparavant la GHD, associe l'efficacité de l'aide à une meilleure utilisation des ressources par les donateurs, d'autres initiatives soulèvent la question de la qualité de l'aide en proposant une approche davantage liée au travail sur le terrain et en intégrant le point de vue des titulaires de droits. Les initiatives de qualité – initiatives visant à garantir l'impact positif des interventions en améliorant la redevabilité – ont toujours occupé une place importante dans le secteur de l'humanitaire. Étant donné la particularité des contextes et des défis auxquels l'AH doit faire face (accès aux populations touchées, analyse rapide des besoins, coordination des acteurs, poids de la logistique, etc.), les outils développés au cours des dernières décennies portent essentiellement sur ces questions et sur les processus de gestion de la qualité.

Figure 3 : principales étapes en matière de qualité et de redevabilité dans le secteur humanitaire**1994. Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et les ONG**

- Définit des normes et des critères communs dans des domaines associés aux principes et aux valeurs de l'AH.

1995. Code de bonne pratique de People In Aid

- Axé sur les ressources humaines.

1997. Projet Sphère

- L'initiative la plus diffusée. Connue pour la publication du manuel Sphère.
- Recueille les principes moraux et les instruments juridiques à prendre en compte dans l'action humanitaire, ainsi que les standards minimaux à respecter pour apporter une réponse humanitaire de qualité.

1999. COMPAS Qualité

- Première méthode visant à garantir la qualité de l'aide, élaborée à l'intention des ONG et axée sur les processus.

2003. HAP International

- La redevabilité envers les populations affectées pour garantir la qualité des projets.

2014. CHS (Norme humanitaire fondamentale)

- Décrit les éléments fondamentaux d'une AH de qualité, responsable et fondée sur des principes, avec comme point central les personnes et les communautés affectées par les crises.

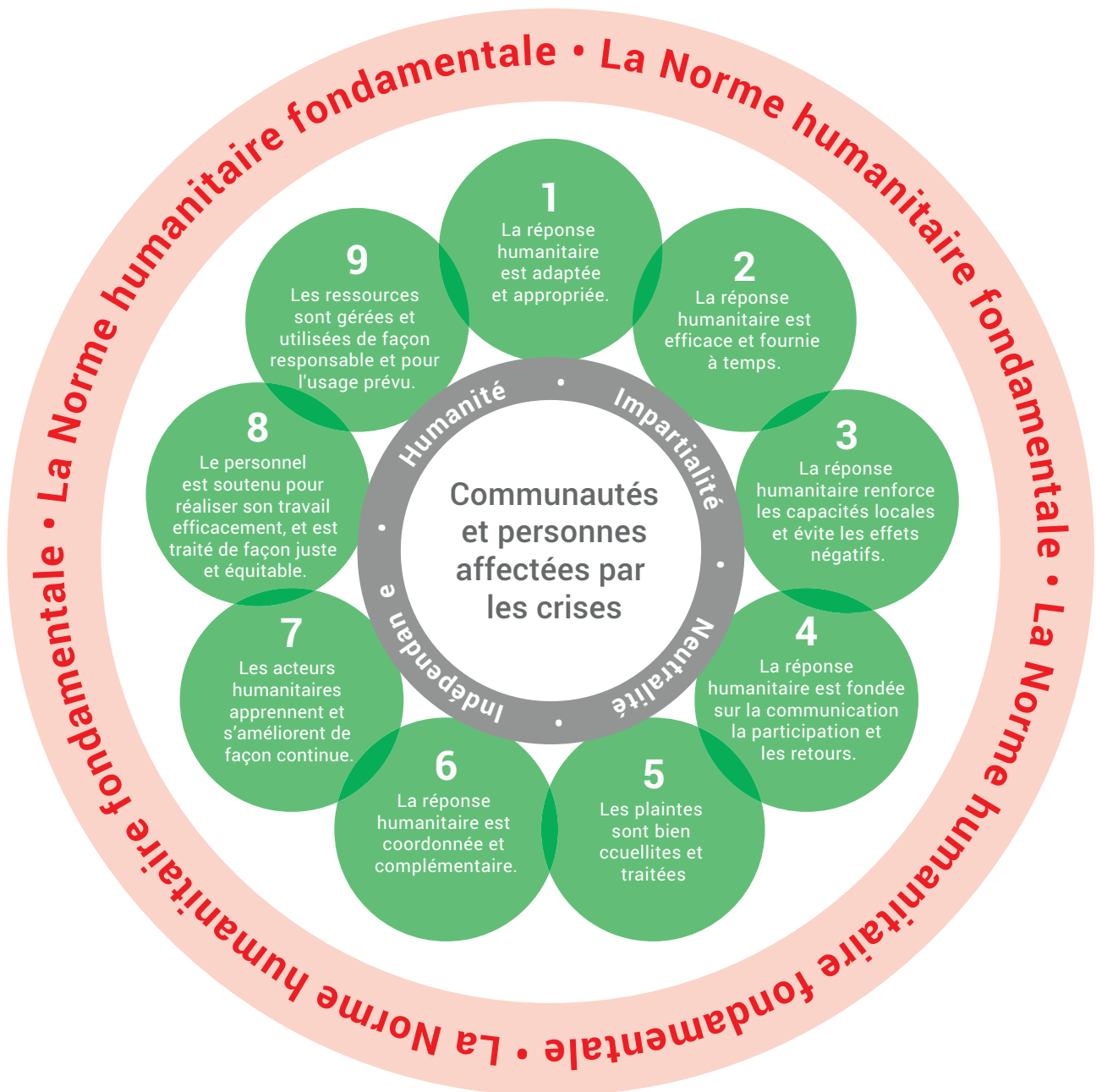
2018. Nouvelle édition du manuel Sphère

- Mise à jour adaptée à un environnement en mutation, sans toucher aux fondamentaux.

En décembre 2014, le long processus engagé avec l'Initiative sur les standards conjoints (*Joint Standards Initiative*, JSI) conduite par le Projet Sphère, HAP International et People in Aid, a abouti au lancement de la **Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité** (*Core Humanitarian Standard*, CHS), laquelle suppose une évolution significative en termes de gestion de la qualité dans le domaine humanitaire (CHS Alliance, Groupe URD et Projet Sphère, 2015).

La Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité s'articule autour de neuf critères, auxquels sont associés neuf engagements formulés par les organisations, qui définissent les objectifs à atteindre pour apporter une réponse humanitaire de qualité. Ces engagements constituent le cœur de la CHS et chacun d'entre eux est décliné en une série d'actions-clés et de responsabilités organisationnelles à mettre en œuvre pour remplir les engagements.

Figure 4 : la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité (CHS)



La CHS apporte une valeur ajoutée au secteur humanitaire. Elle simplifie la mise en œuvre des normes humanitaires en offrant une synthèse des nombreux outils et approches existants en matière de qualité et de redevabilité. Elle constitue également une valeur ajoutée pour les différents acteurs de la CE.

3. L'action humanitaire espagnole : bref aperçu

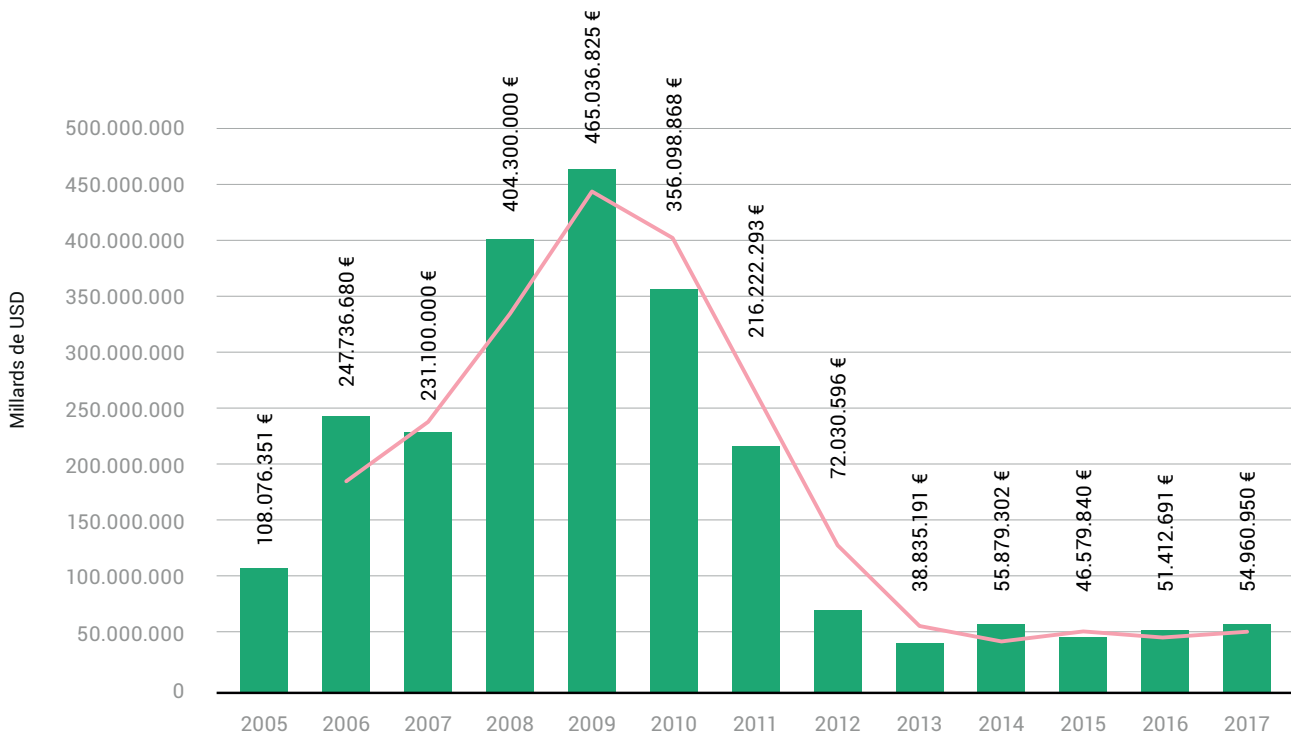
3. L'action humanitaire espagnole : bref aperçu

Depuis l'approbation de la Stratégie de l'action humanitaire de la CE de 2007, l'action humanitaire espagnole (AHE) a évolué pour s'adapter aux changements survenus sur la scène internationale, dans le respect des cadres juridiques sur lesquels elle s'appuie et des engagements internationaux souscrits par l'Espagne. L'AHE est parvenu à asseoir sa position au sein du système humanitaire international, en dépit des contraintes administratives imposées par le droit espagnol.

3.1. État des lieux général

Après plusieurs années marquées par une conjoncture plutôt favorable, pendant lesquelles l'AHE a pu poser ses marques, l'importante diminution des ressources lui étant allouées, en particulier entre 2010 et 2013, où la réduction a atteint 90%, a eu un impact non négligeable sur le système humanitaire espagnol. Cette tendance à la baisse s'est aujourd'hui arrêtée et le financement est légèrement reparti à la hausse.

Figure 5 : évolution de l'action humanitaire espagnole (2005-2017)



Source : graphique élaboré à partir de données de la DGPOLDES.

Au sein de l'administration générale de l'État, c'est au ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération qu'il revient de gérer la majeure partie des fonds destinés à l'AH, par le biais, essentiellement, de l'OAH de L'AECID. Le ministère de la Défense et, à l'occasion, le ministère de l'Économie et des Entreprises sont les autres acteurs auxquels est traditionnellement confiée la gestion d'une partie de

ces ressources, qui reste minime. Pendant la crise économique, la coopération décentralisée avait considérablement réduit sa contribution. Mais, ces dernières années, elle a relancé son activité et est devenue un acteur de poids au sein de la coopération espagnole.

Pendant la mise en œuvre de la stratégie précédente, plus de la moitié des fonds ont été acheminés par

l'intermédiaire d'organismes internationaux, essentiellement des agences des Nations Unies. Environ 28% des fonds ont transité par des ONG et 15% par le secteur public.

L'Afrique subsaharienne est la région qui a reçu, en moyenne, la plus grande quantité de fonds. Toutefois, ces dernières années, la Méditerranée et le monde arabe sont venus occuper cette première place en raison de la crise syrienne.

L'AHE a toujours été fortement marquée par un caractère réactif, et celui-ci demeure présent, puisque l'aide d'urgence constitue la principale composante de l'aide, même si la plus grande part de ce financement a été destinée à des crises chroniques.

3.2. Progrès et limitations

Toutes ces années ont été dans l'ensemble les témoins de nombreux **progrès**, qui ont permis à l'AHE de se positionner sur la scène humanitaire internationale et ont contribué à améliorer la qualité de ses prestations :

- Création de l'Office de l'action humanitaire (OAH) de l'AECID : personnel spécialisé et utilisation croissante d'outils visant à perfectionner le cadre stratégique et opérationnel (stratégies fondées sur le contexte, actions humanitaires et conventions d'urgence).
- Augmentation des capacités et spécialisation sectorielle et opérationnelle croissante : équipes sanitaires START (*Spanish Technical Aid Response Team*) ; eau, assainissement et hygiène (WASH) ; approche de genre.
- Récent essor de la diplomatie humanitaire, avec des résultats prometteurs.
- Cumul d'expériences et concentration du secteur humanitaire sur certaines crises.

- Approche participative et réponse positive du secteur aux initiatives d'amélioration. Capacité d'auto-critique.
- Approbation par la coopération décentralisée de cadres stratégiques d'action.
- Ouverture du secteur à l'apprentissage.
- Présence croissante d'ONG avec une grande expertise en AH. Spécialisation sectorielle.
- Forte adhésion de la société civile et de l'opinion publique.

Néanmoins, le secteur est traditionnellement confronté à des **limitations**, qui expliquent les difficultés de l'AHE à appliquer les recommandations du Sommet humanitaire mondial et, en conséquence, les accords du *Grand Bargain* :

- Cadre réglementaire restrictif et rigide, particulièrement en matière de subventions.
- Limitations inhérentes à la cohérence des politiques.
- Ressources limitées et absence de budget stable.
- Systèmes de suivi et d'évaluation axés sur les résultats qui s'avèrent insuffisants.
- Difficulté à mettre en place une coordination institutionnalisée entre les différents acteurs du secteur humanitaire public espagnol.
- Manque d'homogénéité dans les instruments des bailleurs publics.
- Financement à court terme.
- Nécessité de renforcer l'accès dans des situations de conflit et de faire face aux contraintes sécuritaires.

4. Vision de l'action humanitaire inspirée par la Stratégie de l'action humanitaire

4. Vision de l'action humanitaire inspirée par la Stratégie de l'action humanitaire

L'aide telle que l'envisage la coopération espagnole doit être fondée sur des principes ; elle doit à la fois être respectueuse des cadres juridiques et en être un moteur, tout en contribuant aux efforts conduits à l'échelle internationale pour en augmenter la qualité et l'efficacité, quel que soit le contexte auquel elle s'applique : aide d'urgence, crises de longue durée, activités de prévention et de réhabilitation³.

La coopération espagnole a une vision large de l'AH et accorde une importance fondamentale au respect des principes humanitaires et à la protection des droits des personnes affectées par des catastrophes ou des conflits.

Selon la définition générale de l'aide publique au développement (APD), l'aide humanitaire est destinée à sauver des vies, à atténuer les souffrances, et à préserver et protéger la dignité humaine pendant et après des situations d'urgence. Pour être comptabilisés dans l'aide humanitaire, les apports d'aide doivent être conformes aux principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

L'aide humanitaire englobe : la prévention des catastrophes et la préparation à leur survenue ; la fourniture d'abris, de nourriture, d'eau, d'installations sanitaires, de services de santé et d'autres apports d'aide dans le but d'aider les populations affectées et de faciliter le retour à une vie et à des moyens d'existence normaux ; la promotion et la protection de la sécurité, du bien-être et de la dignité des civils et des personnes qui ne prennent pas part aux hostilités ; ainsi que les travaux de réhabilitation et de reconstruction et une aide transitoire aussi longtemps que l'urgence persiste. Les activités ayant pour but de protéger la sécurité des personnes et des biens par l'usage ou la démonstration de la force sont exclues.

Comité d'aide au développement (CAD), OCDE

4.1. Le travail humanitaire : approches transversales⁴

Pour une AH de qualité et efficace, il est essentiel de tenir compte de certaines approches qui vont l'orienter de manière transversale. Bien entendu, un équilibre doit être atteint entre ces différentes approches et en fonction des contextes d'intervention.

I. Approche fondée sur les droits

L'approche traditionnelle de l'AH est une **approche fondée sur les besoins et la criticité**, même si la violation des droits est prise en compte dans les actions de protection. Dans une approche fondée sur les droits, les populations assistées ne sont plus considérées comme des bénéficiaires mais comme des « titulaires de droits », la notion de protection et de recherche de justice sociale prenant le pas sur la notion d'assistanat.

³ Dans la *Stratégie sectorielle pour l'action humanitaire de 2007*, un chapitre entier est consacré aux cadres juridiques. Il ne nous a donc pas semblé opportun d'insister aussi longuement sur cette question dans ces pages et nous avons choisi de mentionner uniquement les instruments principaux. Pour en savoir plus : <http://www.aecid.es/ES/ah/publicaciones>.

⁴ À partir d'autres travaux de l'IECAH, en particulier « La stratégie humanitaire de la Communauté de Valence 2018-2022 ». Les documents suivants pourront être utilisés comme outils de référence : stratégies sectorielles de la coopération espagnole sur le genre et le développement, les droits de l'enfance, la gestion durable de l'environnement ; guides de l'AECID pour l'intégration transversale (genre, droits humains, environnement).

Cette approche trouve sa base réglementaire dans les instruments juridiques du droit international des droits humains (DIDH), du droit international humanitaire (DIH) et du droit des personnes réfugiées et déplacées de force.

Tableau 1 : Cadre juridique

Cadre Juridique International de Base								
DIDH	Charte internationale des droits de l'homme, qui comprend :	Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)	Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et ses deux protocoles facultatifs	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Traités régionaux relatifs aux droits humains	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)	Convention relative aux droits de l'enfant (1989)	Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)
DIH	Conventions de Genève (1949)	Protocoles additionnels (1977)	Autres textes relatifs au droit des conflits armés (La Haye, etc.)					
Droit des personnes réfugiées et déplacées internes	Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (1951)		Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998)					

Source : élaboré par la coopération espagnole.

II. Approche genre, âge et diversité

Il s'agit d'une approche large qui a commencé par prendre en compte le genre, avant de s'étendre à l'âge (ces deux facteurs étant les seuls ayant un caractère universel), puis à la diversité, entendue non seulement en termes de fonctionnalité, mais également dans un sens plus étendu, à savoir l'ensemble des facteurs sociaux qui donnent lieu à des discriminations (concept d'intersectionnalité). Au genre (qui inclut l'identité de genre et l'orientation sexuelle) et à l'âge, s'ajoutent entre autres les facteurs suivants :

- la diversité fonctionnelle et/ou mentale ;
- le niveau économique ;
- le niveau d'études ;
- l'état civil ;

- l'appartenance à une minorité : ethnique, raciale, religieuse, linguistique et/ou sociale ;
- se trouver en situation de déplacement à l'intérieur de son propre pays / de refuge et d'asile / d'apatridie ;
- vivre en milieu rural/urbain ;
- être séropositif/ve, atteint/e d'albinisme, etc. ;
- être un/e mineur/e isolé/e orphelin/e ou un/e adolescent/e chargé/e de famille.

L'objectif est que toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient de l'assistance et de la protection. Pour y parvenir, une stratégie double doit être mise en place, comprenant une intégration transversale de l'approche genre, âge et diversité dans toutes les actions, mais aussi la poursuite de résultats spécifiques.

L'intégration transversale de cette approche requiert de mobiliser différentes compétences en s'appuyant sur les marqueurs de genre, d'âge et de diversité des Nations Unies et de l'UE. En résumé, il est indispensable de :

- Réaliser une analyse en fonction du genre, de l'âge et de la diversité préalable à l'élaboration du projet ou programme, avec des données ventilées (au moins) par sexe et par âge. Tant pour l'analyse que pour la collecte des données, il est indispensable d'exercer une distinction en fonction du sexe et de l'âge, pour des raisons de cohérence avec l'approche fondée sur les droits et la dimension de genre, mais aussi pour des questions de qualité de programmation, de redevabilité, d'apprentissage et de capacité de gestion adaptative tout au long de l'intervention.
- Évaluer les risques associés au contexte, afin de les atténuer, et les risques éventuels des actions du projet ou programme, afin de les prévenir.
- Utiliser des méthodologies participatives et s'appuyer sur une équipe dont la composition soit suffisamment représentative en termes de genre, d'âge et de diversité. Il est essentiel de garantir la participation de femmes, d'enfants et de personnes plus vulnérabilisées, par exemple des personnes LGBTIAQ+ ou des personnes présentant une différence physique ou mentale, afin de bien appréhender leurs besoins et, par conséquent, de respecter les critères précédemment énoncés.

Quant au genre, il est important de prendre en compte les deux aspects qui composent cette approche en matière d'action humanitaire :

- 1) la violence sexuelle et la violence basée sur le genre (VBG), qui doivent faire l'objet d'actions menées dans le cadre de la protection ;
- 2) l'égalité des genres dans l'action humanitaire, qui englobe toutes les actions visant à progresser vers l'égalité, via l'autonomisation, la participation, la création et la promotion de capacités.

L'approche genre, âge et diversité est une composante indispensable d'une action humanitaire efficace, respectueuse de ses propres principes et soucieuse de ne laisser personne pour compte.

En application de la Stratégie de l'enfance de la CE, les acteurs de l'action humanitaire espagnole doivent évaluer l'impact de leurs interventions sur les droits des enfants ainsi que la situation de risque dans laquelle se trouvent ces derniers. Ce n'est que de cette façon qu'il sera possible de garantir le plus haut degré de protection des enfants et de contribuer au respect de deux principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant : l'intérêt supérieur de l'enfant et le principe de non-discrimination.

III. Approche préventive, approche de réduction des risques de catastrophes, approche éprouvée⁵

L'intégration de la RCC dans l'action humanitaire signifie que toutes les actions doivent prendre en compte les risques existants et s'appuyer sur une évaluation adaptée de ceux-ci.

Une manière d'intégrer l'approche préventive et l'approche RCC à l'action humanitaire est de faire en sorte que les activités mises en œuvre puissent éviter ces risques ou atténuer leur impact sur les personnes et les communautés. La RCC est un concept large et, dans ce domaine, l'action humanitaire porte essentiellement sur la préparation aux catastrophes.

IV. Approche de résilience

À cette approche RCC, la coopération espagnole associe le concept de résilience, à l'instar de l'Union européenne et du Comité d'aide au développement de l'OCDE, qui accordent une importance particulière à l'intégration de cette approche dans les actions de coopération et d'aide humanitaire.

Dans le document *Construire la résilience pour le bien-être* (DGPOLDES, 2018), la coopération espagnole offre des recommandations pour atteindre la résilience, qu'elle définit comme étant « la capacité d'un système (individu, communauté, organisation, État)

⁵ La Stratégie internationale des préventions de catastrophes (SIPC) défend cette approche et va au-delà de la simple intégration de certaines actions de réduction des risques de catastrophes (RRC) dans l'action humanitaire (activités de préparation aux catastrophes, en particulier).

de faire face aux perturbations de l'extérieur, c'est-à-dire la capacité d'absorber les effets négatifs, de s'y adapter et de se transformer, de sorte que le risque de catastrophe puisse être éliminé ». La recommandation n° 13, qui fait précisément référence au domaine humanitaire, souligne que demander aux acteurs humanitaires d'intégrer l'approche de résilience « ne signifie pas qu'ils doivent oublier leur obligation d'apporter des solutions à court terme, mais qu'ils doivent garder à l'esprit leur obligation de contribuer à la recherche de solutions durables à moyen et long terme ». Autrement dit, il s'agit d'une approche globale qui implique la nécessité de rechercher des synergies entre les interventions humanitaires et les interventions de développement (le « nexus humanitaire ») pour autant que les conditions le permettent.

Dans la pratique, il s'agit d'identifier les risques et les vulnérabilités, dans une approche participative et inclusive, sensible au genre, afin de renforcer la sécurité et le bien-être des populations. Divers outils sont disponibles pour réaliser cette identification, l'un des plus reconnus étant le marqueur de résilience du projet ECHO de l'UE (2014), qui favorise l'intégration de l'approche de résilience dans l'action humanitaire. L'indice pour la gestion des risques INFORM est un autre outil que la CE utilise également de plus en plus dans ses travaux d'analyse et de programmation.

V. Approche « Ne pas nuire » et approche sensible au conflit

L'approche « Ne pas nuire » doit être intégrée à l'ensemble du travail humanitaire, les effets négatifs que l'AH pourrait provoquer malgré elle devant donc être évalués.

Par ailleurs, l'approche dite sensible au conflit vise à définir des méthodes de travail et des outils permettant d'évaluer dans quelle mesure les actions peuvent éventuellement contribuer à faire évoluer des situations de conflits dans un sens ou dans un autre, ainsi qu'à construire la paix.

VI. Approche environnementale

Les liens entre l'environnement et l'AH⁶ peuvent être analysés sous divers angles :

- la menace que les impacts environnementaux post-crise peuvent faire peser sur les objectifs d'un projet, autres que ceux de la phase d'urgence proprement dite, en laissant des ressources naturelles dégradées et des populations encore plus vulnérables à de futures catastrophes ;
- les impacts environnementaux que les opérations de secours et de relèvement précoce peuvent parfois provoquer, et qui peuvent être aussi importants que ceux provoqués par les crises auxquelles ils répondent.

Certains facteurs, comme le changement climatique, une mauvaise gestion des ressources, la désertification, etc. ont déjà des conséquences humanitaires. D'autres, comme les migrations forcées associées à des catastrophes ou à des changements environnementaux sont des défis auxquels l'AH doit aujourd'hui faire face et qui ne feront que s'accroître à l'avenir.

⁶ Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'OCHA ont mis en place une unité conjointe sur l'environnement qui a développé des outils pour intégrer les questions environnementales dans la réponse humanitaire (*Joint UNEP/OCHA Environment Unit*, JEU).

5. Objectif, lignes stratégiques, résultats, actions prioritaires et cadre de résultats de la Stratégie de l'action humanitaire

5. Objectif, lignes stratégiques, résultats, actions prioritaires et cadre de résultats de la Stratégie de l'action humanitaire

5.1. Objectif

Pendant le processus d'élaboration de la SAH, et suite à l'évaluation de la stratégie qui l'a précédée, il a été suggéré que la nouvelle SAH ne se limite pas à établir des lignes stratégiques et des orientations générales pour l'action humanitaire, mais qu'elle définisse aussi des résultats à atteindre, accompagnés d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Pour relever ce défi, la SAH s'articule autour du schéma suivant :

Un objectif, trois lignes stratégiques et, pour chacune de ces lignes stratégiques, plusieurs résultats présentés sous forme d'actions prioritaires et d'indicateurs généraux.

Objectif de la SAH

Contribuer, par une réponse fondée sur des principes humanitaires et alignée sur les engagements souscrits au niveau international, à sauver et à protéger des vies, à soulager les souffrances et à préserver la dignité humaine avant, pendant et après une crise humanitaire, tout en améliorant la qualité et la redevabilité.

5.2. Lignes stratégiques, résultats et actions prioritaires

L'objectif de la SAH s'articule autour de **trois grandes lignes stratégiques**. **La première, axée sur la protection et le respect des cadres juridiques et des principes humanitaires**, fait référence à la diplomatie humanitaire et, de manière plus générale, à l'approche fondée sur les droits, en mettant l'accent sur le respect des principes, qui doit être incontournable.

La deuxième ligne stratégique, dont l'objectif est une plus grande cohérence, dans un sens large, aborde les questions qui portent sur **l'articulation des instruments**, le nexus humanitaire-paix-développement, le

lien entre l'AH et les actions de coopération au développement, l'approche de résilience, sans oublier la **cohérence entre les actions des divers acteurs et la coordination**. Elle précise certains engagements du *Grand Bargain*.

La troisième ligne stratégique, qui s'intéresse plus aux aspects instrumentaux, fait référence aux autres engagements du GB et aborde **les questions de qualité, de redevabilité et d'évaluation**, définies comme prioritaires suite à l'évaluation de la stratégie précédente.

Ligne stratégique 1 : promouvoir les principes humanitaires, le droit international humanitaire et d'autres cadres juridiques afin de garantir la protection et les droits des personnes affectées par des conflits et des catastrophes.

R1. La diplomatie humanitaire espagnole est renforcée.

La diplomatie humanitaire constitue désormais un aspect essentiel de l'AHE à tous les niveaux. Elle est aujourd'hui une marque d'identité de la coopération espagnole et de l'action extérieure de l'Espagne, reconnue à l'échelle nationale et internationale.

L'attachement de l'AHE aux principes humanitaires et au droit international se manifeste notamment dans l'élan donné à la diplomatie humanitaire au sein de diverses enceintes internationales qui offrent l'occasion de mener un travail d'influence et de plaider. L'expérience de ces dernières années montre qu'il est possible d'obtenir des résultats significatifs, et qu'il reste encore une marge de manœuvre pour développer davantage les actions de diplomatie humanitaire.

Selon le CAD, pour améliorer l'efficacité de l'AH, les donateurs doivent travailler dans trois directions : action, influence et plaider. La diplomatie humanitaire doit développer les deux dernières dimensions (Scott, 2014).

Actions prioritaires

- Définir un plan d'action de diplomatie humanitaire précisant les actions à mettre en œuvre et renforçant le leadership espagnol sur, entre autres, les questions suivantes : résolution 2286 ; Commission internationale humanitaire d'établissement des faits et autres mécanismes de vérification et d'enquête sur le respect du DIH ; Femmes, paix et sécurité (résolutions 1325, 2242 et processus ultérieur⁷) et violences faites aux femmes dans les situations de crise. Dans ce plan d'action, préciser également des positions spécifiques sur certaines crises et proposer des actions pour améliorer l'accès humanitaire, en finir avec la bureaucratie des ONG, contrer l'impact humanitaire des sanctions et des lois antiterroristes, ou encore améliorer la protection du personnel humanitaire. Dynamiser et faire progresser les travaux de la Commission espagnole sur le DIH.
- Maintenir les engagements sur la protection des écoles en situation de conflit, insister pour que les pays avec lesquels l'Espagne entretient de bonnes relations signent la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et promouvoir des mesures favorisant le respect de ce texte par les pays qui l'ont déjà ratifié. Approfondir le travail auprès des ONG spécialisées dans ce domaine.

R2. La protection dans l'action humanitaire espagnole est renforcée.

L'intégration d'éléments de protection dans l'AH financée par la coopération espagnole est renforcée. Les personnes affectées par des crises et des conflits sont au cœur de notre action. Pour une plus grande intégration de la protection dans l'AHE, il est particulièrement nécessaire de prendre en compte l'approche genre (entendue dans un sens large, c'est-à-dire : égalité des genres et diversité sexuelle et de genre), ainsi que les aspects suivants : violence de genre, groupes

d'âge, enfance, éducation en situation d'urgence et de crise impliquant des mouvements de population à l'origine de besoins humanitaires.

Une place croissante a été accordée à la protection humanitaire au sein de la CE. Il est important de continuer et de progresser dans cette voie, en faisant en sorte que les acteurs de l'AHE généralisent et privilégient l'intégration de la protection dans leurs activités. L'AHE doit aller dans le sens des recommandations des Nations Unies et attribuer à la protection le caractère central qui doit être le sien.

Actions prioritaires :

- Encourager l'intégration de la protection dans les appels à projets ou à propositions lancés par la CE dans le domaine de l'action humanitaire.
- Mettre en place des synergies avec la stratégie genre et développement et la stratégie de l'enfance (et ses 6 lignes stratégiques)⁸ de la CE.
- Assurer l'intégration transversale d'actions axées sur la protection de personnes en situation de vulnérabilité et tenir compte des intersectionnalités pertinentes : minorités ethniques, nationales, religieuses, sexuelles, sociales, linguistiques et toute autre minorité qui, dans un contexte de crise humanitaire, nécessite une attention particulière.
- Intégrer la protection dans les évaluations de projets humanitaires.
- Définir des axes de travail pour agir contre les violences faites aux femmes dans les contextes de crise humanitaire.

R3. Les actions mises en œuvre dans le contexte des crises oubliées sont renforcées.

Depuis plusieurs années, le travail humanitaire consacre la majeure partie de ses efforts aux zones

⁷ Dans le cadre de l'agenda FPS, l'Espagne a adopté en 2009 un Plan spécifique sur les femmes et la construction de la paix, et en 2017 son 2^e Plan national d'action sur les femmes, la paix et la sécurité.

⁸ (1) garantir le droit à l'assistance, à la protection, à l'éducation et à l'accompagnement psychosocial des enfants dans les crises humanitaires ; (2) garantir la protection nutritionnelle des nourrissons, des enfants en bas âge et de leurs mères ; (3) contribuer à la mise en œuvre de stratégies d'immunisation dans les situations d'urgence ; (4) assurer l'approvisionnement en eau potable et le rétablissement des services d'assainissement afin d'éviter la propagation de maladies mortelles pour les enfants ; (5) éviter que les enfants soient recrutés par des forces armées et faire en sorte qu'ils soient libérés immédiatement et réintégrés dans leur environnement ; (6) promouvoir la participation des enfants aux actions mises en œuvre en situation d'urgence ainsi qu'à la conception des plans de prévention et de réduction de risques.

de conflictualité chronique ou touchées par « d'autres situations de violence », pour reprendre la terminologie consacrée. La CE est très active dans certaines de ces zones, comme les camps de réfugiés sahraouis, l'île de Mindanao aux Philippines ou encore le Triangle du nord en Amérique centrale. Elle s'y trouve confrontée à des défis en matière de protection et d'accès propres à ce genre de situation et pour lesquels il reste encore à trouver des solutions.

Actions prioritaires :

- Promouvoir un renforcement de l'engagement de la communauté internationale et de l'Union européenne dans les crises dites « oubliées ». Encourager les acteurs de la CE à utiliser les index des crises oubliées de la DG ECHO pour la prise de décision.
- Dans les zones de conflit, en particulier celles frappées par des crises chroniques, développer l'intégration et l'utilisation d'outils de travail tels que l'approche sensible au conflit (*conflict impact assessment*) ou l'approche « Ne pas nuire ».
- Encourager la société civile à développer des outils d'analyse, des approches et des méthodes de travail en rapport avec l'impact humanitaire des autres situations de violence.

R4. L'approche genre, âge et diversité est définitivement intégrée dans l'AHE, de même que les droits des femmes, des filles et des adolescentes, et le leadership dans ce domaine. Au terme de la période de validité de la SAH, un agenda féministe et transformateur de l'AHE est implanté.

Depuis un certain temps, l'accent est mis non seulement sur l'importance d'appliquer l'approche genre à l'AH, mais également sur le fait que l'absence d'une telle approche est lourde de conséquences. L'UE et l'ONU ont adopté une approche intégrale, étant entendu que l'égalité des genres est la condition sine qua non pour aborder et réduire la violence de genre et que, parallèlement, l'inégalité des genres constitue l'une des principales menaces pour la paix et la sécurité. D'où la création d'initiatives telles que l'Appel à l'action sur la protection contre les violences basées sur le genre en contexte d'urgence, souscrit par l'Espagne en 2017, ou l'initiative Spotlight, qui attirent l'attention sur la

nécessité d'une approche intégrale en vertu de laquelle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des filles, des femmes âgées et des personnes LGTBIAQ+ sont des questions qui ne peuvent pas être laissées de côté ni remises à plus tard, la protection des droits sexuels devant en tout état de cause être considérée comme un principe fondamental des droits humains.

Actions prioritaires

- Promouvoir une plus large intégration transversale de l'approche genre, âge et diversité en encourageant l'utilisation généralisée du marqueur genre et âge dans les actions de l'AHE. Au terme de la SAH, l'intégration de cette approche dans tout projet de nature humanitaire devrait être obligatoire.
- Se doter d'une politique interinstitutionnelle féministe pour l'AH dont l'épine dorsale doit être constituée par l'égalité des sexes/l'autonomisation des femmes et la violence sexuelle et de genre dans des contextes humanitaires.
- En adéquation avec le Pacte d'État contre la violence de genre de 2017, garantir un montant minimal annuel prévisible d'un million d'euros qui devra être consacré de manière spécifique à favoriser l'égalité des genres et à prévenir, atténuer et traiter la violence de genre dans des contextes humanitaires et d'urgence.
- Renforcer l'échange et le transfert de connaissances et d'expériences, la formation et l'acquisition de compétences parmi les organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes, les mouvements féministes, les organisations de défense des droits des jeunes et des personnes LGTBIAQ+ et la communauté humanitaire.
- Adopter le paquet de services de base pour les survivants de VBG, lancé par le FNUAP en 2019.
- S'assurer que les ONG et les administrations publiques disposent de spécialistes en genre et diversité qui puissent être rapidement déployés en cas de crise et soient à même de formuler des recommandations sur la transversalité du genre et garantir une bonne intégration transversale de cette approche par l'équipe d'intervention.

R5. La connaissance, la sensibilisation et l'engagement de la société espagnole dans le domaine de l'humanitaire sont renforcés, l'accent étant mis sur la place que la société espagnole doit occuper sur la scène internationale et sa capacité à intervenir dans les situations de conflits et de catastrophes.

L'appui de la population est essentiel pour mener des politiques publiques dans le domaine de la coopération au développement et, en particulier, de l'AH. La société espagnole a souvent fait preuve de son potentiel de solidarité, même si celui-ci semble avoir été érodé par la crise. Renouer avec la société espagnole à travers l'éducation, la connaissance et la sensibilisation est aujourd'hui un objectif fondamental.

Actions prioritaires

- Mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation autour de l'AH en mettant l'accent sur certains contextes, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la CE.
- Promouvoir des accords avec le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle et les départements correspondants des communautés autonomes afin d'impulser des actions d'éducation et, plus généralement, de sensibilisation sur des questions liées à l'AH.
- Évaluer positivement l'intégration des composantes diffusion, éducation et plaidoyer dans les projets d'AH.

Ligne stratégique 2 : améliorer la réponse intégrale de l'AHE face aux crises et articuler cette réponse avec tous les autres instruments de la CE en respectant la spécificité et l'indépendance de chacun d'entre eux

R6. L'AH est parfaitement articulée avec les autres instruments de la CE, en particulier face aux crises chroniques ou de longue durée ; elle intègre également des éléments de prévention et de corrélation avec le développement.

Il est garanti que les divers instruments et mécanismes de la CE s'appuient sur des méthodologies éprouvées en

matière de risques et sur des approches de résilience, qu'ils tiennent compte du nexus humanitaire-paix-développement, dans le respect de la recommandation du CAD (OCDE, 2019) et qu'ils reposent sur le principe de « ne pas nuire ». Des avancées significatives sont réalisées dans la mise en œuvre du GB, plus spécialement, en ce qui concerne la « promotion de l'engagement des acteurs humanitaires et du développement ».

Actions prioritaires

- Promouvoir la réalisation de diagnostics communs par les acteurs de la coopération au développement et les acteurs de l'AH, dans les pays fragiles.
- Encourager l'utilisation du système de financement pluriannuel pour les crises chroniques de longue durée.
- Établir la méthodologie nécessaire pour garantir que les projets d'AH comprennent une analyse des menaces, des risques, des vulnérabilités et de leurs causes, dans une logique de RRC.
- Approuver des stratégies/plans dans les pays touchés par des crises chroniques ou de longue durée dans lesquels la CE concentre ses efforts, ces stratégies/plans devant s'appuyer sur des stratégies d'intervention à long terme et sur la résilience, encourager le renforcement des capacités locales et viser à identifier des liens possibles entre acteurs humanitaires et acteurs du développement.
- Intégrer systématiquement des stratégies de sortie dans les projets d'action humanitaire.
- Ouvrir un débat avec l'ensemble des acteurs afin de définir des mécanismes d'intervention face aux crises de longue durée, susceptibles de renforcer les liens avec l'ensemble des institutions et d'assurer un financement sur le moyen/long terme.

R7. La capacité de réponse de l'AHE face aux crises est consolidée, les mécanismes de coordination sont renforcés et des procédures d'action clairement définies sont établies à l'intention de tous les acteurs impliqués, qu'ils soient publics ou privés.

À cet égard, la mise en place du dispositif START et sa reconnaissance par l'OMS constituent un jalon dans le renforcement des capacités de la CE pour répondre

aux crises et une avancée en termes de coordination interinstitutionnelle. Dans un deuxième temps, ces dispositifs de l'AHE (ainsi que d'autres) devront être renforcés grâce au retour d'expérience et à l'évaluation de leurs performances.

Actions prioritaires

- Renforcer la coordination de l'équipe START avec le système des clusters et établir des points focaux pour assurer l'efficacité de cette coordination face à chaque crise.
- Créer un programme de renforcement des capacités des dispositifs de réponse aux crises, lequel sera mis à jour chaque année sur la base des évaluations de leur utilisation dans les différentes crises.
- Activer un mécanisme interministériel de coordination.
- Favoriser des mécanismes de coordination d'une réponse conjointe post-crise entre l'AECID, les communautés autonomes et les autres acteurs.
- Augmenter le pourcentage de cofinancement d'interventions humanitaires des acteurs de la coopération espagnole.
- Renforcer le travail dans les secteurs où la CE possède des capacités avérées : santé, WASH, éducation en situation d'urgence, enfance et distribution d'espèces et de coupons.

R8. L'adhésion de l'AHE aux efforts humanitaires multilatéraux est renforcée.

L'AHE a toujours maintenu un équilibre entre les diverses composantes et les divers mécanismes de financement bilatéral, multilatéral ou multi-bilatéral, bien que certaines contributions multilatérales se soient vues affectées par la crise économique. Il conviendrait non seulement de rétablir ces contributions mais aussi de maintenir la présence et la capacité d'incidence sur le système humanitaire dans son ensemble.

Actions prioritaires

- Continuer de soutenir fermement l'OCHA et le CICR afin de pouvoir jouer un rôle actif au sein des groupes de donateurs de ces deux organismes.

- Augmenter de manière proportionnelle les fonds destinés à l'action humanitaire, la contribution au Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) et à d'autres mécanismes multilatéraux ou d'aide non liée.
- Veiller à ce que l'ensemble des acteurs publics de l'AHE favorisent les échanges d'informations sur les décisions de financement en faveur d'organismes internationaux, en recherchant des critères communs et des synergies éventuelles.
- Renforcer la participation des ONG espagnoles en tant que partenaires exécutants des principales agences des Nations Unies dans le domaine humanitaire.

Ligne stratégique 3 : adapter les moyens et les instruments aux nouvelles tendances et aux nouveaux engagements acquis au niveau international (*Grand Bargain*) dans le domaine de l'AH afin d'améliorer la qualité et la redevabilité de l'AHE.

R9. Des progrès significatifs sont accomplis dans la mise en œuvre du GB, en particulier dans les domaines suivants :

- 10.1. Localisation.
- 10.2. Réponses fondées sur la distribution d'espèces.
- 10.3. Planification et financement pluriannuel.
- 10.4. Promotion de la participation.
- 10.5. Réduction des contributions pré-affectées (*earmarked*).

Il est aujourd'hui généralement admis que la mise en œuvre des engagements du GB marque l'horizon vers lequel nous devons tendre. L'AH de la CE a commencé à travailler sérieusement sur certains de ces engagements, mais de plus amples efforts doivent être consentis. Il demeure que le niveau de consensus entre les acteurs humanitaires de la CE sur la nécessité d'avancer dans la mise en œuvre du GB est aujourd'hui pratiquement total.

Actions prioritaires

- Promouvoir l'intégration du GB dans la planification et la redevabilité de l'ensemble de la CE en l'adaptant aux particularités de chaque acteur.
- Diffuser avec rapidité et régularité les informations relatives aux projets d'AH sur les sites web de l'AHE. Améliorer l'information sur le site InfoAOD.
- Affecter une part croissante de l'AHE à appuyer les acteurs locaux. Des efforts devront également être fournis afin d'assurer le leadership des acteurs locaux et nationaux dans la réponse humanitaire, en encourageant le transfert de capacités et de ressources vers les populations locales et leurs organisations, et ce dans le respect le plus strict des principes humanitaires.
- Promouvoir parmi les acteurs de la coopération la connaissance et l'utilisation progressive, dans l'AH, de l'aide en espèces et sous forme de coupons, conformément à l'engagement d'atteindre la barre des 15% de l'APD totale en 2022 et des 18% en 2026.
- Favoriser le recours à la planification et au financement pluriannuel.
- Garantir que les estimations des projets présentés se fondent sur des analyses conjointes produites avec le concours de l'OCHA, de l'IASC, du système des clusters, etc.
- Garantir la participation des populations affectées aux actions de l'AHE en veillant au respect des engagements 3, 4 et 5 de la Norme humanitaire fondamentale.
- Garantir la participation, en particulier des femmes et des groupes victimes de discriminations, comme étant un critère important à prendre en compte dans l'évaluation des propositions par tous les bailleurs de la CE.
- Réduire progressivement le « financement pré-affecté ».
- Promouvoir l'utilisation de mécanismes harmonisés de justification au sein du groupe des bailleurs de l'AHE.

- Assurer le suivi, par tous les acteurs publics de l'AHE et les ONG, des engagements pris par la CE concernant la mise en œuvre du GB et rendre compte, de manière systématique, des progrès réalisés.

R10. Les ressources de l'AHE sont revues à la hausse et atteignent la barre des 10% de l'APD espagnole en 2022.

La réduction des ressources financières affectées à l'AHE depuis 2012 a pesé de tout son poids sur les progrès réalisés en matière de professionnalisme, de présence internationale, d'utilisation d'instruments plus efficaces ou encore de diplomatie humanitaire. La situation économique et politique actuelle doit permettre, comme nous pouvons déjà le constater, de rétablir dans une certaine mesure le niveau des fonds destinés à l'action humanitaire, que ce soit en chiffres globaux ou, plus important encore, en pourcentage d'APD.

Actions prioritaires

- Augmenter progressivement les fonds affectés par l'ensemble de la CE à l'AH, en adéquation avec l'augmentation des fonds de l'APD.
- Établir une distribution de fonds de l'AH conforme aux critères du CAD, en maintenant un pourcentage de fonds destinés aux ONG de l'ordre de 20 à 30% du montant total de l'aide humanitaire.
- Garantir que les mécanismes de comptabilisation et de calcul s'alignent sur ceux établis par le CAD.
- Disposer des ressources techniques et humaines nécessaires pour fournir ponctuellement des informations pertinentes sur le financement de l'AHE.

R11. La qualité et la redevabilité de l'AHE sont améliorées.

Ces dernières années, le secteur humanitaire a réussi à définir des cadres internationaux de référence dans le but d'améliorer la qualité de l'aide fournie aux populations touchées par des catastrophes et/ou des conflits armés (GB et CHS).

L'AH de la CE peut être améliorée en encourageant l'utilisation de la Norme humanitaire fondamentale (CHS), ainsi que d'autres initiatives de qualité et d'amélioration (Sphère, INEE et autres initiatives du Partenariat pour les standards humanitaires). Des évaluations axées sur l'apprentissage et la redevabilité sont réalisées de manière systématique sur une base journalière. Des mécanismes stables de redevabilité envers les acteurs, les populations affectées et la société dans son ensemble sont consolidés.

Actions prioritaires

- Informer et former les acteurs de la CE sur les initiatives internationales en matière de qualité et de redevabilité, en veillant tout spécialement au leadership et à la participation de la Confédération espagnole des organisations non gouvernementales de développement (CONGDE).
- Mettre en place des évaluations des projets et programmes axés sur l'apprentissage en encourageant l'utilisation des critères définis par le Réseau d'apprentissage actif pour la redevabilité et la performance (*Active Learning Network for Accountability and Performance*, ALNAP).
- Inclure des spécialistes en redevabilité dans les équipes opérationnelles déployées par la CE (par exemple dans les équipes START).
- Organiser des activités de formation spécifiques et obligatoires sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS).
- Les acteurs de la coopération espagnole renforceront leurs codes éthiques ou de conduite afin de prévenir d'éventuels abus.
- Les acteurs de la coopération décentralisée effectueront une évaluation conjointe lorsqu'ils auront apporté un volume important de fonds à un contexte déterminé.
- Les acteurs de la coopération décentralisée adopteront, en coordination avec l'AECID et la société civile, des mesures d'harmonisation des procédures et des instruments de financement, de suivi et de justification.

Cadre d'analyse de la réalisation des objectifs de l'ahé

Approches transversales

Approche fondée sur les droits	Approche genre, âge et diversité	Approche préventive, approche RRC et approche éprouvée	Approche « Ne pas nuire » et approche sensible au conflit	Approche environnementale
---------------------------------------	----------------------------------	--	---	---------------------------

Objectif global : contribuer par une réponse fondée sur des principes humanitaires et alignée sur les engagements souscrits au niveau international à sauver et à protéger des vies, à soulager les souffrances et à préserver la dignité humaine avant, pendant et après une crise humanitaire, tout en améliorant la qualité et la redevabilité.

LIGNE STRATÉGIQUE I

Lignes stratégiques
Promouvoir les principes humanitaires, le droit international humanitaire et d'autres cadres juridiques afin de garantir la protection et les droits des personnes affectées par des conflits ou des catastrophes

LIGNE STRATÉGIQUE II

Améliorer la réponse intégrale de l'AHE face aux crises et articuler cette réponse avec l'ensemble des instruments de la CE, en respectant la spécificité et l'indépendance de chacun d'entre eux.

LIGNE STRATÉGIQUE III

Adapter les moyens et les instruments aux nouvelles tendances et aux engagements pris (*Grand Bargain*) dans le domaine de l'AH, afin d'améliorer la qualité et la redevabilité de l'AHE.

R1. La diplomatie humanitaire espagnole est renforcée..

R6. L'articulation de l'action humanitaire avec tous les autres instruments de la CE est assurée, en particulier dans le domaine des crises chroniques ou de longue durée, en intégrant des éléments de prévention et de corrélation avec le développement.

R9. Des progrès significatifs sont accomplis dans la mise en œuvre du GB, en particulier dans les domaines suivants :
- 10.1. Localisation
- 10.2. Réponses fondées sur la distribution d'espèces
- 10.3. Planification et financement pluriannuel
- 10.4. Promotion de la participation

Résultats

R2. L'intégration de la protection dans l'AHE est renforcée.

R7. La capacité de réponse de l'AHE face aux crises est consolidée, notamment grâce à l'amélioration des mécanismes de coordination et à la mise en place de procédures claires pour tous les acteurs impliqués, qu'ils soient publics ou privés.

R10. Les moyens de l'AHE sont revus à la hausse jusqu'à atteindre au moins 10% de l'APD espagnole en 2022.

R3. Le travail sur les crises oubliées est renforcé.

R8. L'adhésion de l'AHE aux efforts humanitaires multilatéraux est renforcée.

R11. La qualité et la redevabilité de l'AHE sont améliorées.

R4. Un agenda féministe et transformateur est implanté afin de consolider l'intégration effective de l'approche genre, âge et diversité dans l'AHE, ainsi que les droits des femmes, des filles et des adolescentes et le leadership dans ce domaine.

Résultats

R5. La connaissance, la sensibilisation et l'engagement de la société espagnole dans le domaine de l'humanitaire sont renforcés, l'accent étant mis la place qu'elle doit occuper sur la scène internationale et sa capacité à intervenir dans les conflits et les catastrophes.

RÉSULTAT 1

1. Définir un plan d'action de diplomatie humanitaire afin de renforcer le leadership espagnol notamment dans les domaines suivants : résolution 2286 ; mécanismes de vérification et d'enquête du DHI ; Femmes, paix et sécurité et violences faites aux femmes dans les situations de crise. Intégrer également dans le plan d'action des positions spécifiques sur certaines crises, proposer des actions pour améliorer l'accès humanitaire, réduire la burocratie ou contrer l'impact humanitaire des sanctions et des lois antiterroristes ou améliorer la protection du personnel humanitaire. Dynamiser et faire progresser les travaux de la Commission espagnole sur le DIH.

2. Maintenir les engagements sur la protection des écoles en situation de conflit. Plaidoyer en faveur de l'application de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Actions prioritaires

RÉSULTAT 6

1. Promouvoir la réalisation de diagnostics communs par les acteurs de la coopération au développement et les acteurs de l'AH dans les pays fragiles (GB4, GB5).

2. Encourager l'utilisation du système de financement pluriannuel pour les crises chroniques de longue durée (GB7).

3. Établir la méthodologie nécessaire pour garantir que les projets d'AH comprennent une analyse des menaces, des risques, des vulnérabilités et de leurs causes, dans une logique de RRC.

4. Approve strategies/plans in countries with chronic or protracted crises where Spanish Cooperation is focusing its efforts, incorporating long-term action strategies, and actions aimed at resilience, fostering local capacity-building, and identifying possible links between humanitarian actors and development actors (GB10).

5. Intégrer systématiquement des stratégies de sortie dans les projets d'action humanitaire (GB10).

RÉSULTAT 9

1. Promouvoir l'intégration du GB dans la planification et la redevabilité de l'ensemble de la CE.

2. Diffuser avec rapidité et régularité les informations relatives aux projets d'AH sur les sites web de l'AHE. Améliorer l'information sur le site InfoAOD (GB1).

3. Affecter une part croissante de l'AHE à appuyer les acteurs locaux (GB6). Des efforts devront également être fournis afin d'assurer le leadership des acteurs locaux et nationaux dans la réponse humanitaire, en encourageant le transfert de capacités et de ressources vers les populations locales et leurs organisations, et ce dans le respect le plus strict des principes humanitaires.

4. Promouvoir la connaissance et l'utilisation progressive de l'aide en espèces et sous forme de coupons dans l'AH, conformément à l'engagement d'atteindre la barre des 15% de l'APD totale en 2022 et des 18% en 2026 (GB3).

5. Favoriser le recours à la planification et au financement pluriannuel (GB7).

RÉSULTAT 1

RÉSULTAT 6

6. Ouvrir un débat avec l'ensemble des acteurs afin de définir des mécanismes d'intervention face aux crises de longue durée susceptibles de renforcer les liens avec l'ensemble des institutions et d'assurer un financement à moyen-long terme (GB10).

RÉSULTAT 9

6. Garantir que les estimations de besoins des projets présentés se fondent sur des analyses conjointes produites avec le concours de l'OCHA, de l'IASC, du système des clusters, etc. (GB5).
7. Garantir la participation des populations affectées aux interventions de l'AHE (CHS4, CHS5) (GB6).
8. Garantir la participation comme étant un critère important à prendre en compte dans l'évaluation des propositions de tous les bailleurs de la CE (GB6).
9. Réduire progressivement le « financement pré-affecté » (earmarking) (GB8).
10. Promouvoir l'utilisation de mécanismes harmonisés de justification au sein du groupe des bailleurs de l'AHE (GB9).
11. Assurer le suivi des engagements acquis par la CE en matière de GB et rendre compte, de manière systématique, des progrès réalisés (GB1).

**Actions
prioritaires**

RÉSULTAT 2	RÉSULTAT 7	RÉSULTAT 10
<p>1. Encourager l'intégration de la protection dans les appels à projets ou à propositions lancés par la CE dans le domaine de l'action humanitaire.</p> <p>2. Établir des synergies avec la Stratégie de l'enfance de la CE et avec ses six lignes stratégiques, ainsi qu'avec la Stratégie genre et développement.</p> <p>3. Assurer l'intégration transversale d'actions axées sur la protection des personnes en situation de vulnérabilité et tenir compte de toutes les intersectornalités pertinentes.</p> <p>4. Intégrer la protection dans les évaluations de projets humanitaires.</p> <p>5. Définir des axes de travail pour agir contre les violences faites aux femmes dans les contextes de crise humanitaire.</p>	<p>1. Renforcer la coordination de l'équipe START avec le système des clusters et établir des points focaux pour assurer l'efficacité de cette coordination face à chaque crise.</p> <p>2. Créer un programme de renforcement des capacités pour répondre aux crises.</p> <p>3. Activer un mécanisme interministériel de coordination (GB4).</p> <p>4. Favoriser des mécanismes de coordination d'une réponse conjointe post-crise entre l'AE-CID, les communautés autonomes et les autres acteurs (GB4).</p> <p>5. Augmenter le pourcentage de cofinancement d'interventions humanitaires des acteurs de la CE (GB4).</p> <p>6. Renforcer le travail dans les secteurs où la CE possède des capacités avérées : WASH, éducation en situation d'urgence, enfance et distribution d'espèces et de coupons.</p>	<p>1. Augmenter progressivement les fonds affectés à l'AHE en adéquation avec l'augmentation des fonds de l'APD.</p> <p>2. Établir une distribution de fonds de l'AH conforme aux critères du CAD, en maintenant un pourcentage de fonds destinés aux ONG de l'ordre de 20 à 30% du montant total de l'aide humanitaire.</p> <p>3. Garantir que les mécanismes de comptabilisation s'alignent sur ceux établis par le CAD (GB1).</p> <p>4. Disposer des ressources techniques et humaines nécessaires pour fournir ponctuellement des informations pertinentes sur le financement de l'AHE (GB1).</p>
<p>Priority actions</p>		

RÉSULTAT 3

1. Promouvoir un renforcement de l'engagement de la communauté internationale et de l'Union européenne dans les crises dites « oubliées ». Encourager les acteurs de la CE à utiliser les index des crises oubliées de la DG ECHO pour la prise de décision.
2. Dans les zones de conflit, en particulier celles frappées par des crises chroniques, développer l'intégration et l'utilisation d'outils de travail tels que l'approche sensible au conflit (*conflict impact assessment*) ou l'approche « Ne pas nuire ».
3. Encourager la société civile à développer des outils d'analyse, des approches et des méthodes de travail en rapport avec l'impact humanitaire des autres situations de violence.

Priority actions

RÉSULTAT 8

1. Continuer d'appuyer fermement l'OCHA et le CICR pour pouvoir jouer un rôle actif au sein des groupes de donateurs de ces deux organismes.
2. Augmenter la contribution au CERF et à d'autres mécanismes multilatéraux ou d'aide non liée.
3. Veiller à ce que l'ensemble des acteurs publics de l'AHE favorisent les échanges d'informations sur les décisions de financement en faveur d'organismes internationaux, en recherchant des critères communs et des synergies éventuelles.
4. Renforcer la participation des ONG espagnoles en tant que partenaires exécutants des principales agences des Nations Unies dans le domaine humanitaire.

RÉSULTAT 11

1. Informer et former les acteurs de la CE sur les initiatives internationales en matière de qualité et de redevabilité, en veillant tout spécialement au leadership et à la participation de la Confédération espagnole des ONG de développement (CONGDE).
2. Mettre en place des évaluations des projets et programmes axés sur l'apprentissage en encourageant l'utilisation de critères de référence (ALNAP).
3. Inclure des spécialistes en redevabilité dans les équipes opérationnelles déployées par la CE.
4. Organiser des activités de formation spécifiques et obligatoires sur la PEAS.
5. Les acteurs de la coopération espagnole renforceront leurs codes éthiques ou de conduite afin de prévenir d'éventuels abus.
6. Les acteurs de la coopération décentralisée effectueront une évaluation conjointe lorsqu'ils auront apporté un volume important de fonds à un contexte déterminé (GB1).
7. Les acteurs de la coopération décentralisée adopteront, en coordination avec l'AEICD, des mesures d'harmonisation des procédures et des instruments de financement, de suivi et de justification.

RÉSULTAT 4

1. Promouvoir une plus large intégration transversale de l'approche genre, âge et diversité (utilisation généralisée du marqueur genre dans l'AH).
2. Se doter d'une politique interinstitutionnelle féministe pour l'AH.
3. Garantir un montant minimal annuel prévisible d'un million d'euros de l'AH pour les interventions axées sur le genre.
4. Renforcer l'échange et le transfert de connaissances entre les organisations et la société civile.
5. Adopter le paquet de services de base pour les survivants de VBG, lancé par le FNUAP en 2019.
6. S'assurer que les ONG et les administrations publiques disposent de spécialistes en genre qui puissent être rapidement déployés et soient à même de formuler des recommandations sur la transversalité du genre et garantir une bonne intégration transversale de cette approche par l'équipe d'intervention.

RÉSULTAT 5

- Mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation autour de l'AH, en mettant l'accent sur certains scénarios, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la CE.
 - Promouvoir des accords avec le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle et les départements correspondants des communautés autonomes afin d'impulser des actions d'éducation et, plus généralement, de sensibilisation sur des questions liées à l'AH.
 - Intégrer la diffusion, l'éducation et le plaidoyer dans les projets d'AH.
-

LIGNE STRATÉGIQUE I	LIGNE STRATÉGIQUE II	LIGNE STRATÉGIQUE III
<ul style="list-style-type: none"> - Propositions présentées dans le cadre d'enceintes internationales ou nationales revêtant un intérêt. Résolutions, accords, ou tout autre instrument de prise de décision, élaborés avec la participation de la diplomatie humanitaire espagnole. - Pourcentage de projets comprenant des actions de protection. Pourcentage de projets spécifiques axés sur la protection. - Pourcentage de projets financés destinés à des « crises oubliées » par rapport à l'ensemble des projets de l/AH. - Pourcentage de projets financés ayant obtenu une note positive pour le marqueur genre et âge de la DG-ECHO et/ou de l/IASC. - Accords avec des institutions dans le domaine éducatif, au niveau central, régional ou local. - Nombre de programmes/projets d'AH comprenant la diffusion et la sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des projets financés ayant obtenu une note positive pour le marqueur résilience de la DG ECHO. - Nombre de diagnostics communs réalisés par les acteurs de la coopération au développement et les acteurs de l'AH dans des contextes fragiles. - Nombre de crises dans lesquelles l'équipe START a été déployée. - Analyse des pourcentages de financement selon diverses modalités et comparaison avec les donateurs de pays voisins. - Nombre d'acteurs participant aux systèmes de réponse d'urgence agréés. - Nombre d'acteurs participant aux mécanismes de réponse aux crises de longue durée agréés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des pourcentages de fonds de l'AH affectés à la localisation et à la distribution d'espèces et de coupons. - Pourcentage de l'AH sur le total de l'APD. - Pourcentage de fonds pré-affectés, au début et au terme de la SAH. - Nombre d'activités de diffusion et de formation concernant les initiatives de qualité humanitaire. - Nombre d'acteurs de l'AH qui harmonisent leurs procédures de présentation de projets et utilisent des formulaires communs.
<p>Key performance indicators</p>		

5.3. Une stratégie visant les régions où la CE peut apporter une plus forte valeur ajoutée

L'AHE, qui est résolument impliquée dans le système international de l'aide, préconise une plus grande harmonisation et coordination entre donateurs. Elle restera concentrée sur les contextes présentant davantage de besoins et de vulnérabilités, tout en assurant sa présence dans les contextes dans lesquels elle peut apporter son expérience, un aspect nécessaire pour garantir le principe de « ne pas nuire ». Étant donné l'évolution récente de la CE, l'AHE insistera sur les crises oubliées, ainsi que sur d'autres crises, qu'elles soient soudaines ou prolongées, dans lesquelles elle a accumulé une longue expérience, qui se traduit par

une valeur ajoutée en comparaison avec ce qu'elle pourrait apporter dans d'autres contextes.

Le 5^e Plan directeur contient des recommandations en la matière et établit notamment que : « avec l'augmentation progressive des moyens de l'APD espagnole, la priorité sera accordée à l'aide humanitaire, et une plus grande participation de la coopération décentralisée sera encouragée. Parallèlement, l'objectif est de maintenir une certaine concentration en établissant des «stratégies de contexte» à caractère biennuel dans certaines situations de crise. Les documents de planification de l'AH élaborés par zones géographiques et utilisés par l'Office de l'action humanitaire (OAH), qui ont fait preuve de leur efficacité, pourront être généralisés et mutualisés avec l'ensemble des acteurs de la CE ».

6. Une stratégie opérationnelle et pratique impliquant tous les acteurs de la CE

6. Une stratégie opérationnelle et pratique impliquant tous les acteurs de la CE

La SAH est le fruit de consultations auprès des acteurs traditionnels de la coopération et c'est pour eux et avec eux que la plupart des propositions ont été élaborées. Il est intéressant de souligner que dans le domaine humanitaire le degré de consensus entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux est élevé. Les différences de vues éventuelles sont liées à la convergence, et aux limites de cette convergence, entre l'agenda humanitaire et l'agenda du développement et de la construction de la paix.

Par conséquent, ce document entend être le cadre de référence de l'AHE dès lors qu'il développe et concrétise les engagements pris par l'État espagnol dans les enceintes internationales. Dans le droit fil des tendances actuelles, qui se sont fait jour lors du Sommet mondial humanitaire, la SAH s'ouvre à d'autres secteurs qui peuvent apporter une plus-value en termes de mobilisation de la solidarité envers les personnes affectées. Cette solidarité ne concerne pas uniquement l'aspect financier, mais également la mise à profit des connaissances d'autres acteurs, notamment les entreprises, opérant dans le domaine de la logistique ou des nouvelles technologies ou dans tout autre secteur pouvant présenter un intérêt. La participation de ces acteurs est appelée à s'intensifier, en

particulier dans les régions où les entreprises ont l'habitude de travailler. Il faudra veiller à ce que cette participation se fasse dans le respect des principes humanitaires et des cadres réglementaires pertinents et que les pratiques des entreprises ne soient pas en conflit avec les droits humains ou les valeurs humanitaires.

Dans les pages précédentes, certaines des actions prioritaires ont été présentées du point de vue opérationnel en fonction des différents résultats escomptés. L'une des caractéristiques de l'AHE est le grand nombre d'acteurs qui la composent. Au fil du temps, chaque acteur a défini ses propres instruments afin d'affronter les crises, ce qui a conduit à une prolifération des instruments, chacun avec ses caractéristiques particulières, compte tenu des exigences légales et administratives de chaque administration. Il s'avère donc nécessaire d'avancer vers une harmonisation de ces instruments, en analysant la pertinence de chacun d'eux en fonction des crises dans lesquelles l'AH est déployée et les spécificités de chaque acteur.

La définition des instruments de financement les plus appropriés pour l'AH, au regard des engagements du GB, représente pour la CE dans son ensemble un véritable défi qui devra être relevé pendant la période de mise en œuvre de la SAH.

7. Une stratégie qui rende des comptes

7. Une stratégie qui rende des comptes

Pour que la SAH soit vraiment opérationnelle et puisse guider les acteurs humanitaires de l'État dans leurs interventions, il est impératif qu'elle rende des comptes à toutes les parties prenantes, y compris la société dans son ensemble. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer de mécanismes de reddition de comptes adaptés aux acteurs humanitaires et aux groupes d'intérêt impliqués dans la SAH.

Dans le domaine humanitaire, comme nous l'avons constaté en analysant les débats sur la qualité, les propositions en matière de redevabilité présentent certaines particularités qui sont liées à la coopération au développement en général. L'une de ces particularités est l'importance de la redevabilité envers les populations et les communautés affectées par les crises, et cette priorité doit marquer notre action.

Il conviendrait également d'étudier les implications de l'intégration des propositions de l'IITA (Initiative internationale pour la transparence de l'aide) dans le domaine humanitaire.

7.1. Système de suivi : indicateurs

Le système d'indicateurs globaux proposé dans le présent document sera utilisé pour assurer le suivi de la SAH.

7.2. L'évaluation dans le cadre de la SAH

L'évaluation est un outil fondamental, tant pour la redevabilité – à l'égard des bailleurs mais surtout des populations affectées et de la société en général – que pour l'apprentissage interne au sein des organisations.

Il est souhaitable que l'ensemble des acteurs de la coopération espagnole renforcent leurs mécanismes de surveillance, de suivi et d'évaluation, indépendamment des évaluations externes que les organismes peuvent effectuer ou exiger.

Il est également recommandé que la Stratégie de l'action humanitaire fasse l'objet d'au moins deux révisions :

- une révision interne à mi-parcours au bout de 4 ans, afin d'apporter les ajustements nécessaires ;
- une évaluation finale au terme des 8 années de durée de validité de la SAH afin de mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés et des résultats escomptés.

L'AECID, plusieurs laboratoires d'idées espagnols et ONG font partie de l'ALNAP et ont contribué à diffuser leurs méthodologies, leurs bonnes pratiques et leurs manuels. Ce travail devrait être poursuivi et la présence des institutions de la CE dans ce type de réseau devrait être encouragée.

7.3. Gestion des savoirs

Si la gestion des savoirs est un élément-clé dans toutes les politiques publiques, elle l'est d'autant plus dans un domaine aussi changeant que l'humanitaire afin de générer des apprentissages qui permettront de mieux réagir face aux crises futures. La CE et, en particulier, la CONGDE possèdent des capacités dans ce domaine et certaines universités et les quelques laboratoires d'idées existant dans le pays et spécialisés dans cette matière, ainsi que certaines ONG, entre autres institutions, ont mené par le passé des activités de recherche, de formation et d'analyse qui devront se poursuivre à l'avenir.

8. Cadre budgétaire

8. Cadre budgétaire

Dans le cadre de résultats il est établi que **10% de l'APD espagnole doit être consacrée à l'AH** pendant la période de validité de la SAH, en conformité avec ce que font les autres bailleurs. Cet engagement, qui est le résultat des contributions que tous les acteurs publics sont susceptibles d'apporter, requiert des efforts considérables en termes de coordination.

9. Sigles

Sigles

AECID	Agence espagnole pour la coopération internationale au développement	IECAH	Institut pour les études sur les conflits et l'action humanitaire
AH	Action humanitaire	JSI	Initiative sur les standards conjoints (<i>Joint Standards Initiative</i>)
AHE	Action humanitaire espagnole	LGTBIAQ+	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, asexuelles, queers et autres identités
ALNAP	Réseau d'apprentissage actif pour la redevabilité et la performance (<i>Active Learning Network for Accountability and Performance</i>) (<i>Active Learning Network for Accountability and Performance</i>)	MAEUEC	Ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération
APD	Aide publique au développement	OAH	Office de l'action humanitaire de l'AECID
CERF	Fonds central d'intervention d'urgence (<i>Central Emergency Response Fund</i>)	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CHS	Norme humanitaire fondamentale (<i>Core Humanitarian Standard</i>)	OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (<i>Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i>)
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
CONGDE	Confédération espagnole des organisations non gouvernementales de développement	ODD	Objectifs de développement durable
DG ECHO	Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (<i>European Commission Humanitarian Office</i>)	ONGD	Organisation non gouvernementale de développement
DIDH	Droit international des droits de l'homme	PEAS	Prévention de l'exploitation et des abus sexuels
DIH	Droit international humanitaire	RRC	Réduction des risques de catastrophes
FTS	Système de transparence financière (<i>Financial Tracking Service</i>)	SAH	Stratégie de l'action humanitaire
GHD	Principes et bonnes pratiques de l'aide humanitaire (<i>Good Humanitarian Donorship</i>)	SGCID	Secrétariat général de coopération internationale au développement
IASC	Comité permanent inter-agences (<i>Inter-Agency Standing Committee</i>)	SHM	Sommet humanitaire mondial
IATI	Initiative internationale pour la transparence de l'aide (<i>International Aid Transparency Initiative</i>)		

10. Bibliographie et références

Bibliographie et références

AECID (2015). Guides de l'AECID sur le genre, les droits humains et l'environnement.

ALNAP (2013). *Guide pilote. Évaluation de l'action humanitaire.*

<https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/eha-pilot-alnap-2013-fr.pdf>

ALNAP (2016). *L'État du système humanitaire 2015.*

<https://www.alnap.org/help-library/l%C3%A9tat-du-syst%C3%A8me-humanitaire-2015>

ALNAP (2016). *Guide de l'évaluation de l'action humanitaire.*

<https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/fr-alnap-eha-guide-2016.pdf>

Ashley Jackson (2014). *Protecting civilians: the gap between norms and practice.* HPG.

Bombín Bollaín, J. (2014). *Las alianzas público privadas en el ámbito humanitario. Algunas reflexiones teóricas y prácticas sobre la incorporación de las empresas al sector.* IECAH.

<http://iecah.org/images/stories/publicaciones/documentos/Doc18-APP.pdf>

Charter4Change. <https://charter4change.org/> *Texte de la charte en français :*

<https://charter4change.files.wordpress.com/2015/11/charte-pour-le-changement.pdf>

CHS Alliance, le Groupe URD et le Projet Sphère (2015). *Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité.*

https://corehumanitarianstandard.org/files/files/CHS_French.pdf

Comission européenne (2012). *L'approche de l'UE sur la résilience : tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire.*

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52012DC0586&from=FR>

Dayna Brown et Antonio Donini (2014). *Rhétorique ou réalité ? Placer les populations affectées au cœur de l'action humanitaire.* ALNAP.

Development Initiatives (2018). *Global Humanitarian Assistance 2018.*

<http://devinit.org/post/global-humanitarian-assistance-report-2018/>

DG ECHO (2013). *Genre : adapter l'assistance à des besoins différents.*

DGPOLDES (2018). *Evaluación de la Estrategia de Acción Humanitaria de la Cooperación Española. Informe Completo.*

<http://www.aecid.es/Centro-documentacion/Documentos/Acci%C3%B3n%20Humanitaria/Evaluacion%20de%20la%20Estrategia%20de%20Accion%20Humanitaria%20de%20la%20Cooperacion%20Espa%C3%B1ola.pdf>

Directives d'Oslo.

<https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/OSLO-GUIDELINES-FRENCH.pdf>

Emma Pearce (2014): *L'inclusion du handicap : mettre en pratique les politiques dans l'action humanitaire 2014*. Commission des femmes pour les réfugiés.
https://www.firah.org/upload/notices3/2014/disability-inclusion/frdisability-inclusion_translating-policy-into-practice-in-humanitarian-action-french.pdf

Global Protection Cluster (2012). *Minimum standards for child protection in humanitarian action*.
https://www.unicef.org/iran/Minimum_standards_for_child_protection_in_humanitarian_action.pdf

Global Public Policy Institute (GPPi) (2016). Note d'information. Secure Access in Volatile Environments. *Ce qu'il faut : permettre l'accès humanitaire et une assistance de qualité dans les environnements insécurisés*.
http://www.gppi.net/fileadmin/user_upload/media/pub/2016/SAVE__2016__Enabling_access_and_quality_aid_in_insecure_environments__Briefing_Note.pdf

GPPi (2017). *Independent Grand Bargain Report*. Andras Derzsi-Horvath, Julia Steets, Lotte Ruppert.
http://www.gppi.net/fileadmin/user_upload/media/pub/2017/Horvath__Steets__Ruppert__2017__Independent_Grand_Bargain_Report.PDF

Humanitarian Futures. Divers rapports sur l'action humanitaire de demain.
<http://www.humanitarianfutures.org/>

Humanitarian Outcomes (2015). *Global database of humanitarian organisations*.

IARAN, IRIS, Action contre la faim, le Centre for humanitarian leadership et Futuribles. *L'avenir de l'aide humanitaire : les ONGI en 2030*. Novembre 2017.
 Disponible en anglais (avec annexes) et en français (sans annexes).
http://futureofaid.iaran.org/The_Future_Of_Aid_INGOs_In_2030.pdf
<http://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2017/10/The-Future-Of-Aid-French.pdf>

IASC (2008). *Action humanitaire et personnes âgées : informations indispensables pour les acteurs humanitaires*.
https://www.who.int/hac/network/interagency/iasc_advocacy_paper_older_people_fr.pdf

IASC (2008). *Femmes, filles, garçons et hommes. Des besoins différents, des chances égales. Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire*.
<https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/Gender%20Handbook%20-%20French%20FINAL.pdf>

IASC (2015). *Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire. Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement*.

IASC (2016). *Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire. Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement*.

Instituto de Estudios sobre Conflictos y Acción Humanitaria (IECAH), Médecins sans frontières (MSF) (2015). *La acción humanitaria en 2014 - 2015: ¿fin de una época?*
https://www.iecah.org/images/stories/publicaciones/Informe_Anual_IECAH_2014-2015.pdf

IECAH – MSF (2016). *La acción humanitaria en 2015-2016. Un modelo en crisis*.
<http://campusiecah.org/www/F/WEB/La%20AH%20en%202015%202016-%20Un%20modelo%20en%20crisis.pdf>

IECAH - MSF (2017). *La acción humanitaria en 2016-2017: usos abusos y desusos del humanitarismo en el mundo actual*.

John Twigg (2015). *Disaster Risk Reduction*. HPN.

<http://goodpracticereview.org/wp-content/uploads/2015/10/GPR-9-web-string-1.pdf>

Kent, Randolph; Bennett, Christina; Donini, Antonio; Maxwell, Daniel (2016). *Planning from the Future: Is the Humanitarian System Fit for Purpose?*

<http://www.planningfromthefuture.org/>

Local to global protection (2016). *Localisation and locally-led crisis response*.

http://www.local2global.info/wp-content/uploads/L2GP_SDC_Lit_Review_LocallyLed_June_2016_final.pdf

MAEC (2007). *Estrategia de Acción Humanitaria de la Cooperación Española para el Desarrollo*. Madrid, Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación.

http://www.aecid.es/Centro-Documentacion/Documentos/Planificaci%C3%B3n%20estrat%C3%A9gica%20por%20sectores/DES_AH.pdf

MAEC (2008). *Estrategias de Género en Desarrollo de la Cooperación Española Sostenibilidad ambiental de la Cooperación Española*.

MAEC (2009). *Plan de Acción Mujeres y construcción de paz de la Cooperación Española*.

MSF (2014). *Where is everyone? Responding to emergencies in the most difficult places*.

<https://www.msf.org.uk/content/where-everyone>

MSF (2016). *Emergency gap: Humanitarian action critically wounded*. Emergency gap series 01.

https://arhp.msf.es/sites/default/files/MSF_EG01_Humanitarian%20action%20critically%20wounded_April%202016.pdf

OCDE (1996). *The International Response to Conflict and Genocide: Lessons from the Rwanda Experience*.

<https://www.oecd.org/countries/rwanda/50189495.pdf>

OCDE (2008). *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et programme d'action d'Accra*.

<http://www.oecd.org/fr/developpement/efficacite/34579826.pdf>

OCDE (2011). *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*.

<https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf>

OCDE (2016). *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Spain 2016*. (Disponible en anglais et en espagnol)

https://read.oecd-ilibrary.org/development/oecd-development-co-operation-peer-reviews-spain-2016_9789264251175-en#page1

http://www.cooperacionespanola.es/sites/default/files/spain_espagnol-final_crc.pdf

OCHA (2017). *The business case : a study of private sector engagement in humanitarian action*.

<https://www.connectingbusiness.org/report-BusinessCase-12-2017>

OCDE (2019). *Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix*.

<https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-5019>

OCHA. *Global Humanitarian Policy Forum (GHPPF), Reaching for the future: Humanitarianism in 2030*.
<https://www.unocha.org/2017-humanitarian-policy-forum>

OCHA (2019). *Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2019*.
https://www.unocha.org/sites/unocha/files/GHO2019_FR.pdf

Overseas Development Institute (ODI) (2016). *Time to let go. Remaking humanitarian action for the modern era*.
<https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/10422.pdf>

Oxfam Intermon (2012). *Les clés de Busan. Quelle réalité pour le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement*.
https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2014/03/file_attachments_policy_paper_bn-busan-nutshell-global-partnership-210912-fr_embargoed_.pdf

Oxfam Intermon (2015). *Le système humanitaire sens dessus dessous*.
https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/rr-turning-humanitarian-system-local-capacity-270715-summ-fr.pdf

Pérez de Armiño, K. (Dir.) *Diccionario de Acción Humanitaria y Cooperación al Desarrollo*. HEGOA.
<http://www.dicc.hegoa.ehu.es/>

Pérez de Armiño, K. (2002). *La vinculación ayuda humanitaria-cooperación al desarrollo. Objetivos, puesta en práctica y críticas*. Cuadernos de Trabajo, nº 33.

Rey Marcos, F. De Currea Lugo, V. (2002). *El debate humanitario*. Icaria Editorial. Madrid.

Rey Marcos, F. (2015). *¿Es posible una ayuda humanitaria basada en derechos? Reflexiones sobre el enfoque basado en derechos humanos en la acción humanitaria*.
http://iecah.org/images/stories/DHE_08.pdf

Sanjurjo García, D. (2011). *La "sensibilidad al conflicto" y su incorporación por parte de las ONG en el ámbito español. Análisis y claves para su generalización*. IECAH.
http://www.iecah.org/images/stories/comunicados/descargas/dociecah_10_2011.pdf

Scott, R. (2014). *Imagining More Effective Humanitarian Aid. A Donor Perspective*. OECD Development Co-operation Directorate.
http://www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/docs/Imagining%20More%20Effective%20Humanitarian%20Aid_October%202014.pdf

SGCID (2015). *Estrategia de los derechos de la Infancia*.
http://www.aecid.es/Centro-Documentacion/Documentos/Planificaci%C3%B3n%20estrat%C3%A9gica%20por%20sectores/DES_AH.pdf

Stoinova, V. (2017). *"Emergency gap: cómo cerrar la brecha en la respuesta a las emergencias humanitarias en conflictos"*. Instituto de Estudios sobre Conflictos y Acción Humanitaria (IECAH), Médicos Sin Fronteras (MSF). *La acción humanitaria en 2016-2017: usos abusos y desusos del humanitarismo en el mundo actual*.
<http://campusiecah.org/www/Jornadas/Informe-IECAH-2017-Baja-RGB.pdf>

The Grand Bargain – *A shared commitment to better serve people in need (2016)*.
https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Grand_Bargain_final_22_May_FINAL-2.pdf

UNISDR (2015). *GAR. Réduction du risque de catastrophe : bilan mondial*.
http://www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/2015/en/gar-pdf/GAR15_Pocket_FR.pdf

VV.AA. IECAH. (2010). *La vinculación entre la ayuda de emergencia la rehabilitación y el desarrollo. Estado de la situación a nivel internacional y aportaciones para la formulación de una política de la Oficina de Acción Humanitaria de AECID*.
http://www.urd.org/IMG/pdf/VARD_IECA_URD.pdf

WHS (2016) (1). *Commitments to Action*
https://www.worldhumanitariansummit.org/sites/default/files/media/WHS%20Commitment%20to%20Action_8September2016.pdf

WHS (2016) (2). *The Grand Bargain – A Shared Commitment to Better Serve People in Need. Grand Bargain*.
http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Grand_Bargain_final_22_May_FINAL-2.pdf



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN



AGENDA
2030